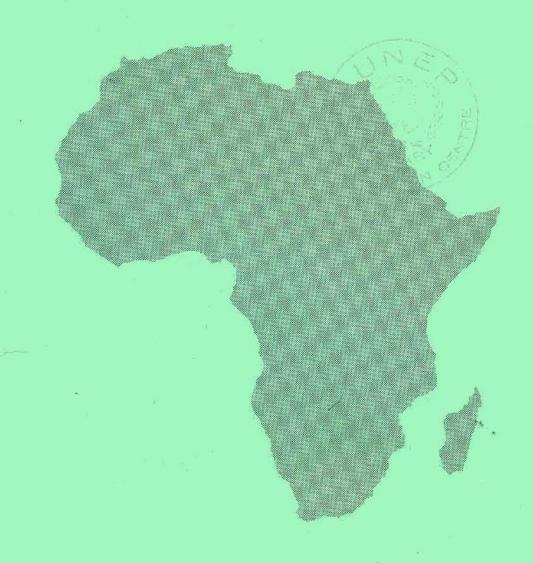




PREMIERE CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Caire, 16-18 décembre 1985





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. LIMITEE

UNEP/AEC.1/2 18 décembre 1985

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Caire, 16-18 décembre 1985

RAPPORT DE LA CONFERENCE

INTRODUCTION

- 1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), s'est tenue au Caire du 16 au 18 décembre 1985, en application de la décision 13/6 du Conseil d'administration du PNUE en date du 23 mai 1985. Elle a été précédée d'une réunion d'experts africains, tenue du 12 au 14 décembre, réunion dont le rapport figure dans le document UNEP/AEC.1/L.2
- Le présent rapport a été adopté le 18 décembre 1985.
 - I. ORGANISATION DE LA CONFERENCE

A. Ouverture de la Conférence

- 3. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a été ouverte le 16 décembre 1985 par M. Ali Lotfi, Premier Ministre de l'Egypte, au nom du Président égyptien, M. Mohamed Hosny Moubarak.
- 4. Lors de la séance d'ouverture, le Directeur exécutif du PNUE, M. Mostafa Tolba, a donné lecture d'un message du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, puis a fait une déclaration d'ouverture en son nom propre. Un message du président Abdou Diouf, Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a été lu par

M. M. Lamine Allouane, Secrétaire général adjoint de l'OUA, qui a également fait une déclaration en son nom propre. M. N.H. Ayodele Cole, Chef de la Section de l'environnement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a ensuite donné lecture d'un message adressé à la Conférence par M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA. M. Youssef Wali, Ministre égyptien de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, a prononcé une allocution de bienvenue au nom du Gouvernement égyptien.

B. Participation

- 5. Ont participé à la Conférence des représentants des Etats africains ci-après: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
- 6. Les Etats non africains ci-après étaient représentés par des observateurs : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.
- 7. Etaient présents des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants : Commission économique pour l'Afrique, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et Conseil mondial de l'alimentation; Programme alimentaire mondial; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Organisation météorologique mondiale, Fonds international de développement agricole et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- 8. Les autres organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Banque africaine de développement, Commission des communautés européennes, Secrétariat du Commonwealth et Organisation de l'unité africaine.
- 9. Etaient également présents des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Réseau des organisations non gouvernementales africaines sur l'environnement, Earthscan, Green Belt Movement, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement, Union des journalistes africains et Commission mondiale sur l'environnement et le développement.
- 10. Etaient représentées par des observateurs les organisations suivantes : Pan Africanist Congress of Azania et South West Africa People's Organization.

. #

C. Election du Bureau

- 11. A la séance d'ouverture, le 16 décembre, la Conférence a élu Président par acclamation M. Atef Mohamed Ebeid, Ministre égyptien des Affaires du Cabinet présidentiel et du développement de l'administration.
- 12. La Conférence était saisie d'une proposition de la Réunion d'experts concernant la composition du Bureau (UNEP/AEC.1/L.6). A l'issue de consultations entre toutes les Parties intéressées, il a été convenu d'accepter la proposition. Par conséquent, la Conférence aurait cinq Vice-Présidents et un Rapporteur, compte tenu du principe de la répartition géographique équitable. Il serait pourvu à ces postes au niveau ministériel. Les personnes ci-après ont été élues à ces postes :

Vice-Présidents

M. Aissa Abdellaoui	Vice-Ministre algérien chargé de l'environnement et des forêts
M. Jeremiah B. Nyagah	Ministre kényen de l'environnement et des ressources naturelles
M. Cheikh A. Khadre Cissokho	Ministre sénégalais de la protection de la nature
M. N'Joli Balanga	Commissaire d'Etat zaïrois à l'environnement, à la conservation de la nature et au tourisme

Mme Victoria Chitepo Ministre zimbabwéen des ressources naturelles et du tourisme

Rapporteur

M. Hamza Abdullahi Ministre nigérian des travaux publics et de 1'habitat

- 13. A la séance d'ouverture, le 16 décembre, la Conférence a adopté l'ordre du jour proposé par le Directeur exécutif (UNEP/AEC.1/1):
 - 1) Ouverture de la Conférence.
 - 2) Organisation de la Conférence :
 - a) Election du Président;
 - b) Election des Vice-Présidents et du Rapporteur;
 - c) Ordre du jour et organisation des travaux.

- 3) Examen des priorités nationales.
- 4) Identification des problèmes écologiques communs nécessitant des programmes d'action régionaux.
- 5) Moyens d'action :
 - a) Modes d'application;
 - b) Ressources requises.
- 6) Adoption des documents finals de la Conférence :
 - a) Résolutions et décisions;
 - b) Communiqué final et motion de remerciements.
- 7) Cérémonie de clôture.

D. Organisation des travaux

14. La Conférence a décidé d'examiner conjointement les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Il a été assigné au Bureau les fonctions de groupe de base d'un Comité de rédaction chargé d'étudier les recommandations de la réunion du Groupe d'experts. Il a été décidé que le Comité de rédaction serait ouvert à tous les chefs de délégations africaines. Le Comité examinerait le point 6 a) et ferait rapport sur ce sujet à la séance plénière.

II. DEBAT GENERAL

15. La Conférence a examiné les point 3, 4 et 5 de l'ordre du jour conjointement lors de ses séances des 16, 17 et 18 décembre. Elle a entendu des déclarations faites par les ministres africains et les autres représentants concernant la situation de l'environnement et les problèmes écologiques dans leurs pays et les priorités qui leur étaient assignées, ainsi que leurs vues au sujet des problèmes environnementaux communs nécessitant des programmes d'action régionaux et les moyens de les affronter, comme l'ont proposé le Directeur exécutif dans son rapport et les experts africains dans leurs recommandations. Les observations des participants au sujet de la coopération entre les pays dans le domaine de l'environnement et des objectifs de la Conférence sont récapitulées ci-dessous.

- 16. M. Aissa Abdellaoui, Vice-Ministre algérien chargé de l'environnement et des forêts, a salué l'initiative du PNUE qui a organisé, en collaboration avec la CEA et 1'OUA, cette première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Compte tenu de l'ampleur des atteintes à l'environnement et de la nécessité d'une intervention concertée entre les pays africains, le principe de la convocation de la Conférence tous les deux ans était acceptable. Cependant, en ce qui concernait l'institutionnalisation de la Conférence par la mise en place de structures, il était à craindre que ces dernières ne viennent s'ajouter aux nombreuses institutions dont les coûts de fonctionnement venaient grever les budgets alloués aux projets de terrain. ce qui concernait les réseaux, il a signalé que son pays était favorable à leur mise en place. Cependant, il lui a semblé opportun, avant toute création nouvelle, de définir un programme de renforcement des réseaux existants pour les rendre pleinement opérationnels. Par ailleurs, si la proposition tendant à mettre en place un fonds d'affectation spéciale destiné à financer les activités entreprises dans le cadre du programme d'action proposé faisait l'objet d'un accord unanime, les contributions ne pourraient être envisagées que sous une forme volontaire.
- 17. Mme Béatrice Damiba, Ministre de l'environnement et du tourisme du Burkina Faso, a affirmé qu'un développement véritable orienté vers la satisfaction des besoins fondamentaux des populations ne pouvait conduire à une dégradation de l'environnement. Cependant, la lutte contre la désertification devait être une entreprise concertée. C'est pourquoi le Burkina Faso était favorable à l'institutionnalisation de la Conférence, tout en émettant des réserves quant à l'opportunité d'une nouvelle structure de coopération africaine du fait de l'existence de nombreuses autres organisations régionales et sous-régionales et, notamment, du PNUE, qui pourrait être renforcé comme structure de coordination. En ce qui concernait les ressources nécessaires, le Burkina Faso était d'avis qu'il faudrait utiliser les fonds existants et prier le Directeur exécutif de rechercher des fonds nouveaux.
- 18. M. A. Kabayanda, Directeur général de l'Institut national pour la conservation de la nature du Burundi, a déclaré que les immenses ressources du continent africain étaient dilapidées par des politiques conçues à mauvais escient et une mauvaise gestion de l'environnement. S'il appartenait aux gouvernements africains de prendre les mesures nécessaires et de leur donner effet, la nature complexe des problèmes écologiques, qui avaient tendance à être communs à de nombreux Etats de la région, mettait en évidence la nécessité d'une coopération sous-régionale, recommandée à la fois dans le Plan d'action de Lagos et dans de nombreuses décisions du Conseil d'administration du PNUE. Les gouvernements africains devraient, par conséquent, s'accorder sur des activités prioritaires et s'engager à les exécuter et à y investir leurs ressources humaines et financières, ce qui aurait pour effet de mobiliser les ressources bilatérales et multilatérales nécessaires.
- 19. Mme Elizabeth Tankeu, Secrétaire d'Etat au plan et à l'aménagement du territoire du Cameroun, a déclaré que les perturbations infligées à l'environnement étaient le résultat d'activités menées par l'homme pendant des millénaires, et que tous les Etats africains devraient pouvoir bénéficier des programmes du PNUE. Le Cameroun était prêt à intensifier sa coopération avec

les autres pays africains et avec la communauté internationale pour contenir les fléaux qui menaçaient la planète. Cependant, la recherche de solutions à ces problèmes devrait passer par une meilleure utilisation des fonds et des institutions existantes ainsi que des capacités africaines.

- 20. M. Lamine Fadika, Ministre ivoirien de la marine et Président de la Commission nationale de l'environnement, a déploré que l'Afrique, qui possédait de multiples atouts, souffre d'une dégradation générale de son environnement liée à la crise économique, à la surexploitation de ses ressources naturelles et à l'enlisement de son processus de développement. Il était donc impérieux pour les Africains de réconcilier en termes concrets l'environnement et le développement, tant au plan national qu'au plan régional. A cet égard, la Conférence était avant tout l'occasion privilégiée pour les gouvernements africains de réaffirmer que le drame de l'Afrique n'était pas simplement économique, mais essentiellement écologique, et d'en assumer pleinement les conséquences.
- 21. M. Atef Mohamed Ebeid, Ministre égyptien des Affaires du Cabinet présidentiel et du développement administratif, a salué la tenue de la Conférence. Il a rendu hommage au Directeur exécutif pour le rapport qu'il a présenté et s'est félicité des propositions présentées par les experts africains à la Conférence. L'Egypte, qui était prête à partager ses données d'expérience et les moyens dont elle disposait avec les autres pays africains, préconisait des efforts concertés afin de mettre en application les décisions de la Conférence et de relever les défis d'ordre écologique qu'affrontait le continent.
- 22. M. Tadesse Kidane-Mariam, Commissaire chargé du bâtiment et de l'aménagement du territoire au Comité national éthiopien de la planification centrale, s'est déclaré favorable au programme de coopération proposé, tout en recommandant de procéder par étapes lors de la création de réseaux afin d'éviter toute prolifération d'institutions. En outre, les activités sous-régionales devaient être réexaminées en vue d'assurer une meilleure représentation de certaines régions du continent, l'Afrique de l'Est paraissant sous-représentée. S'agissant du financement, le PNUE devrait être à la pointe des efforts visant à recueillir, auprès de la communauté internationale, les fonds nécessaires à la mise en place du mécanisme envisagé; la proposition tendant à allouer au programme 5 p. cent du chiffre indicatif de planification des pays allant à l'encontre des intérêts des pays les plus touchés par les problèmes environnementaux, l'Ethiopie n'était pas favorable à cette formule de financement. Enfin, M. Kidane-Mariam a proposé que la Conférence engage l'Organisation des Nations Unies à proclamer les dix années à venir Décennie mondiale de l'environnement.
- 23. M. Barthélémy Mbia, Ministre gabonais de l'environnement et de la protection de la nature, a déclaré que la Conférence se tenait à un moment particulièrement important pour l'Afrique. En effet, la répartition déséquilibrée des populations dans les zones rurales, la pollution, l'épuisement des ressources, la détérioration du cadre de vie dans des établissements appauvris et le surpeuplement des villes étaient à l'origine d'une dégradation de l'environnement qui ne laissait pas de préoccuper les gouvernements. La Conférence offrait par conséquent une occasion unique de

rassembler les connaissances des Africains afin de leur permettre de mieux lutter contre toutes les formes de dégradation de la nature. Le Gabon reprenait donc à son compte la proposition d'institutionnaliser la Conférence, tout en émettant des réserves sur certains points du projet, notamment sur les arrangements financiers.

- 24. M. Omar A. Jallow, Ministre gambien des ressources en eau et de l'environnement, a déclaré qu'au cours des deux dernières décennies la production agricole, le niveau de vie et les ressources n'ont cessé de régresser en Afrique, en dépit des efforts déployés par bon nombre de conférences et d'experts internationaux. La dégradation de l'environnement était moins imputable à l'ignorance ou à l'explosion démographique qu'à l'indigence, et seul un développement soutenu permettrait de résoudre ce problème. Des organisations telles que le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le programme du PNUE pour les mers régionales, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), le Club du Sahel et les diverses organisations de mise en valeur des bassins fluviaux devraient bénéficier d'un appui sans réserve. La proclamation de 1985 Année internationale des forêts revêtait également une grande importance pour l'environnement. Les idées ne manquaient donc pas pour affronter les problèmes environnementaux, il ne restait qu'à faire preuve de détermination pour les mettre en application.
- 25. M. W.C.Y. Anoff, Ambassadeur du Ghana en Egypte, a mis l'accent sur l'importance de la coopération sous-régionale, notamment par l'intermédiaire des groupes sous-régionaux pour l'environnement du PNUE, dont le Plan d'action de Lusaka était un document utile. Attirant l'attention sur les pratiques répréhensibles qui consistaient à évacuer des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux en Afrique, il a appelé tous les Etats africains à la vigilance et à la coopération, tout particulièrement par l'échange de renseignements sur ce sujet. La recherche sur la lutte biologique contre les nuisibles se prêtait tout particulièrement à la coopération. La Conférence devrait établir un mécanisme favorisant une coopération effective et veiller à ce que les gouvernements africains y souscrivent sur les plans tant politique que financier.
- 26. M. Elhad Mamdou Sylla, Ambassadeur de Guinée en Egypte, a affirmé qu'il était du devoir des gouvernements africains de sensibiliser les populations aux dangers que comportait l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles du continent mais que, soucieux d'évoluer suivant des modèles extérieurs, ils perdaient souvent de vue les réalités locales. La conséquence en était une dégradation de l'environnement qui se traduisait par une désertification, une perte de productivité des sols, une pénurie alimentaire et, partant, une dépendance économique. Au-delà des résolutions, des discours et des études onéreuses, les Etats africains se devaient de faire preuve de solidarité en s'accordant sur des programmes communs d'intégration de leurs ressources et de leurs économies.

- 27. M. Carlos Correia, Ministre du développement rural et des pêches de la Guinée-Bissau, a déclaré que les problèmes de l'environnement que connaissait son pays n'étaient pas imputables aux activités industrielles, mais à l'homme et au climat. Parmi les facteurs qui étaient à l'origine des perturbations écologiques, il a cité les feux de brousse, le déboisement, les pratiques culturales et la diminution de la pluviométrie. Seule la coopération régionale et sous-régionale pourrait permettre de faire face à l'avancée des déserts et d'enrayer la dégradation des ressources naturelles.
- 28. M. Jeremiah Nyagah, Ministre kényen de l'environnement et des ressources naturelles, a déclaré que la détérioration de l'environnement, et notamment les fluctuations du climat, contraignaient les peuples à recourir à des mesures désespérées pour survivre. Toute amélioration d'ordre social était également de nature à ajouter au fardeau qui pèse sur l'environnement. Le contrôle démographique devait aller de pair avec la protection de l'environnement et le développement socio-économique. Le Kenya, qui formait l'espoir que la Conférence mettrait au point un plan d'action énonçant des stratégies concrètes destinées à enrayer la crise et à inverser le processus de dégradation, mettait en garde contre le manque de souplesse et l'égoïsme, qui pouvaient être à l'origine de catastrophes dans d'autres pays. Le Kenya avait pris des mesures concrètes en mettant en place des institutions chargées de veiller à ce que l'environnement soit géré globalement et de façon efficace, et s'est déclaré prêt et disposé à partager ses connaissances et ses données d'expérience dans le domaine de l'environnement.
- 29. M. J.R.L. Kotsokoane, Ministre attaché au cabinet du Premier Ministre du Lesotho, a déclaré qu'il fallait intervenir d'urgence pour résoudre la crise écologique du continent en dépit du peu de ressources disponibles. Les activités de la plupart des institutions spécialisées, sinon de leur totalité, seraient renforcées plutôt que restreintes par l'adoption d'une optique écologique. Les pays devraient s'en remettre à leurs propres ressources et ne faire appel à l'aide extérieure que lorsque cela était nécessaire et conformément aux objectifs et priorités de l'Afrique. Les pays africains devraient évaluer avec soin les incidences des activités de développement sur l'environnement et s'efforcer d'éviter les erreurs des pays qualifiés de développés.
- 30. M. William E. Stewart, Ministre adjoint libérien des terres, des mines et de l'énergie, a déploré l'insuffisance de l'éducation dans le domaine de l'environnement, facteur qui pouvait être à l'origine de politiques, stratégies et pratiques de gestion inappropriées. Il était donc urgent d'utiliser rationnellement les ressources naturelles de l'Afrique tropicale en vue, notamment, du développement agricole et de la production d'énergie hydroélectrique. Les efforts de coopération aux plans régional et sous-régional pouvant contribuer à l'adoption de mesures de protection de l'environnement à l'échelle nationale, il a estimé que la Conférence était de la plus haute importance dans la mesure où elle devrait aboutir à la mise au point d'un plan d'action viable.

- 31. M. Joseph Randrianasolo, Ministre malgache de la production animale (élevage et pêche) et des eaux et forêts, s'est déclaré convaincu que la Conférence donnait à l'Afrique l'occasion de lancer une stratégie commune de lutte contre la dégradation de son environnement et a rendu hommage au PNUE de l'avoir organisée en collaboration étroite avec la CEA et l'OUA. Pour ce qui était de l'institutionnalisation de la Conférence, il existait déjà plusieurs structures consacrées à l'environnement dont il y aurait lieu de coordonner les activités avant d'en créer de nouvelles. En outre, il faudrait tenir compte de la disparité des problèmes qui se posaient dans la région de l'Afrique de l'Est et envisager la création d'une sous-région des îles, à l'instar de la Commission des pêches des pays du sud-ouest de l'océan Indien.
- 32. M. R.M. Banda, Ministre des forêts et des ressources naturelles du Malawi, a déclaré que la Conférence mettait en lumière le sérieux et la détermination avec lesquels l'Afrique affrontait ses problèmes environnementaux et a exprimé le voeu que ses travaux auraient une finalité concrète. Le Malawi accordait une importance particulière aux programmes sous-régionaux, notamment dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et de la Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique de l'Est et du Sud, et préconisait un certain degré de spécialisation des pays dans les domaines de la sylviculture, de la pêche et de la conservation des sols et des eaux. A cet effet, il fallait se féliciter des activités sous-régionales projetées dans le programme de coopération.
- 33. M. Mady Diallo, Ministre malien chargé des ressources naturelles et de l'élevage, a déclaré que, l'environnement ne connaissant pas de frontière, il importait que toute activité de redressement écologique soit menée dans le cadre d'une concertation entre les nations. C'est la raison pour laquelle le Mali, qui était membre fondateur du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), adhérait pleinement aux programmes de défense de l'environnement de l'Autorité du Liptako-Gourma, de la CEAO, de l'Autorité du bassin du fleuve Niger et du Plan d'action de Lagos. La délégation malienne était donc d'avis que la Conférence africaine venait à son heure et qu'elle devrait permettre de faire le point des actions engagées et proposer des mesures de coopération concrètes.
- 34. M. D. Gungah, Ministre mauricien de l'habitat, des terres et de l'environnement, s'est félicité de la tenue d'une conférence qui, espérait-il, contribuerait à renforcer la coopération entre les gouvernements africains. Mettant l'accent sur la nécessité de concilier les objectifs du développement et les impératifs de la conservation et soulignant qu'il importait d'organiser des programmes d'éducation en matière d'environnement, il s'est engagé à appuyer toutes les activités du PNUE dans la région africaine et, en particulier, les mesures qui seraient adoptées par la Conférence.

- 35. M. Mohamed Tangi, Directeur des relations internationales, de la formation et des affaires juridiques au Ministère marocain des pêches maritimes et de la marine marchande, a déclaré que le continent africain devrait constituer une entité géographique intégrée afin de renforcer la coopération parmi ses Etats et, partant, de promouvoir un développement économique équilibré et sain sur le plan de l'environnement. Il a formé l'espoir que la Conférence donnerait l'occasion de définir les modalités d'une coopération constructive et globale entre les Etats africains, de consolider le dialogue afro-arabe afin de permettre aux Arabes et aux Africains d'assumer le rôle historique qui leur revenait et d'encourager le dialogue Nord-Sud, assurant ainsi la prospérité du monde entier.
- 36. M. Attaher Darkoye, Ministre nigérien de l'hydraulique et de l'environnement, a déclaré que la coopération internationale était l'une des conditions du succès des opérations de lutte contre la désertification. Cependant, nombreuses étaient les structures internationales et régionales qui, loin d'avoir résolu les problèmes de l'Afrique, pesaient lourdement sur le budget des Etats africains. Il serait par conséquent plus profitable de renforcer les structures existantes dont les objectifs rejoignaient ceux de la Conférence. Avant de se prononcer sur la création de nouvelles commissions ou de nouveaux réseaux, il serait utile de procéder à une comparaison du statut et des attributions de toutes les institutions qui s'occupaient des problèmes d'environnement.
- 37. M. Hamza Abdullahi, Ministre nigérian des travaux publics et de l'habitat, a déclaré que les problèmes posés par le développement industriel et commercial exigeaient de nouvelles stratégies de gestion. Rappelant que le Nigéria a participé activement à bon nombre de programmes bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de l'environnement, il a mis l'accent sur un problème qui se posait avec acuité en Afrique de l'Ouest, à savoir l'utilisation et la mise en valeur rationnelles de ressources naturelles partagées telles que les bassins fluviaux. S'agissant du financement des mesures à adopter par la Conférence, il a rappelé qu'il était impératif de tenir compte de la conjoncture économique actuelle et de faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources. La proposition tendant à verser les contributions en monnaie locale serait intéressante à cet égard.
- 38. M. F. Xavier Hakizimana, Secrétaire général au Ministère rwandais de la santé publique et des affaires sociales, a exprimé sa satisfaction devant la qualité du rapport présenté par le Directeur exécutif. Le Rwanda approuvait l'institutionnalisation de la Conférence car cette dernière constituait un cadre de concertation à l'intérieur duquel il était possible de déterminer les mécanismes de coopération régionale et internationale de sauvegarde de l'environnement. En ce qui concernait les contributions, le représentant du Rwanda n'était pas habilité à se prononcer sur l'affectation du chiffre indicatif de planification, laquelle relevait d'une programmation multisectorielle. Procéder à des prélèvements sur cette enveloppe risquait de perturber les actions nationales prioritaires.

- 39. M. Cheikh Abdoul Khadre Cissokho, Ministre sénégalais de la protection de la nature, a déclaré que la destruction du couvert végétal, l'épuisement des ressources en eau, la dégradation des terres, l'effondrement de la productivité des sols et le démantèlement des structures sociales rurales figuraient parmi les aspects les plus alarmants de la crise écologique africaine et appelaient des interventions concertées. Dans cette perspective régionale, le Sénégal formait l'espoir que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement formulerait et exécuterait un programme de coopération à l'échelle continentale dans le cadre du Plan d'action pour lutter contre la désertification de 1977. En outre, le Sénégal approuvait le programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique qui a été proposé à la Conférence.
- 40. M. Guy Lionnet, Président de la Commission nationale seychelloise de l'environnement, a fait état de la similitude des problèmes écologiques auxquels devaient faire face les pays insulaires de l'océan Indien et de la communauté d'intervention de ces Etats au sein de la Commission de l'océan Indien. Tout en faisant siens les objectifs de la Conférence ainsi que les actions préconisées par le Directeur exécutif, la République des Seychelles formait l'espoir que les recommandations de la Conférence seraient adaptées aux moyens des petits Etats. Enfin, M. Lionnet a déclaré appuyer le projet de résolution condamnant l'apartheid.
- 41. M. Muse Rabille Ghod, Ministre somalien de l'élevage, des forêts et des parcours, a félicité le Directeur exécutif pour son rapport exhaustif et riche en enseignements sur la situation écologique précaire de l'Afrique. La Somalie, qui était reconnaissante aux organismes des Nations Unies et aux autres donateurs d'aider les pays africains à surmonter ce problème, s'intéressait tout particulièrement à l'exécution de projets régionaux appuyés de façon appropriée par des programmes de coopération à l'échelle internationale. Enfin, M. Ghod s'est déclaré convaincu que, grâce à une détermination politique et à des ressources nationales et internationales, la menace d'une faillite écologique pouvait être conjurée.
- 42. M. Sidig Abdeen, Ministre soudanais de l'agriculture et des ressources naturelles, a déclaré appuyer toutes les recommandations formulées dans le rapport du Directeur exécutif. Son pays était désireux de fournir aux pays africains les moyens de la recherche et de la formation dont il disposait et de partager avec eux ses données d'expérience dans ce domaine. Il s'est déclaré convaincu que l'esprit de coopération régionale qui a marqué la Conférence en garantirait le succès. En affrontant les problèmes de la désertification au moyen des réseaux, il convenait de ne pas perdre de vue les aspects écologiques de la question ainsi que les impératifs du développement et les particularités des régions.
- 43. M. Samon Kortho, Ministre togolais de l'aménagement rural, a déclaré que les maux qui affligeaient l'environnement africain ne semblaient guère régresser : la végétation continuait de brûler, les sols se dégradaient, les eaux étaient toujours mal gérées, les bassins versants subissaient les assauts de l'homme, les pâturages étaient surexploités et l'intégration des programmes de développement était souvent inexistante ou bafouée. Pour redresser cette

situation, le représentant du Togo a engagé les pays africains à mieux coordonner leurs activités dans le domaine de la météorologie, à concevoir des programmes intégrés, à dispenser une formation complémentaire aux spécialistes, à faciliter la diffusion des données scientifiques et techniques, à vulgariser les techniques relatives aux énergies de substitution et à faire participer activement les populations aux programmes de développement.

- 44. Mme Hédia Baccar, Directeur de l'environnement au Ministère tunisien de l'agriculture, a déclaré que cette première Conférence ministérielle sur l'environnement en Afrique donnait aux Etats africains l'occasion de mesurer l'effort accompli par chacun d'entre eux dans le domaine de la protection de l'environnement. A cet égard, l'institutionnalisation de la Conférence pourrait offrir un cadre idéal de suivi et de matérialisation de l'effort de réflexion mené par les experts africains. Il serait toutefois opportun de procéder à l'évaluation des institutions qui existaient déjà avant de procéder à la création de nouvelles structures, évitant ainsi les chevauchements et les doubles emplois coûteux. Dans la mesure où les solutions retenues supposaient des efforts financiers qui excédaient les possibilités réelles des pays, un concours extérieur paraissait inévitable.
- 45. M. Haji Badru Wegulo, Ministre de l'habitat et de l'aménagement urbain de l'Ouganda, a déclaré que la tenue de la Conférence et l'élaboration du programme de coopération proposé marquaient un pas en avant et témoignaient de l'importance qu'attachaient les Etats africains au PNUE. Insistant sur la nécessité de remédier aux incidences néfastes du climat tropical et aux effets délétères de l'indigence, il a ajouté qu'il fallait avant tout garantir l'autosuffisance alimentaire et énergétique des pays, encourager l'appui et la participation populaires aux activités environnementales, lutter contre la pauvreté et les carences nutritionnelles, intégrer des considérations environnementales dans les plans et budgets nationaux et veiller à ce que les problèmes environnementaux actuels ne cèdent pas la place à ceux découlant de l'industrialisation.
- 46. M. E.C. Mwanansao, Ministre adjoint des terres, des ressources en eau, de l'habitat et de l'aménagement urbain de la République-Unie de Tanzanie, a félicité le Directeur exécutif d'avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence et présenté un rapport détaillé. La République-Unie de Tanzanie était pleinement consciente des avantages de la coopération sous-régionale, notamment celle assurée par la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et le Programme du PNUE pour les mers régionales, et était d'avis que la réunion à Lusaka des groupes sous-régionaux pour l'environnement représentait une étape importante à cet effet. L'orateur a encouragé l'adoption de mesures concrètes de nature à promouvoir des efforts concertés en faveur d'un développement écologiquement sain.
- 47. M. N'Joli Balanga, Commissaire d'Etat zaïrois à l'environnement, à la conservation de la nature et au tourisme, a déclaré qu'il était impérieux de mettre sur pied une stratégie sous-régionale et régionale pour la protection de l'environnement africain qui reposerait sur des programmes correctement planifiés et adaptés aux pays du continent.

- 48. M. Mwondela, Haut-Commissaire de Zambie au Kenya, a salué la tenue de la Conférence, qui était un fait marquant des efforts déployés par le continent pour assurer l'exploitation durable de ses ressources. Convaincue de l'importance de la coopération internationale, la Zambie appuyait le programme proposé. Bon nombre d'institutions zambiennes étaient disposées à adhérer aux réseaux régionaux. La Zambie, qui souhaitait accueillir un ou plusieurs centres de coordination, approuvait en outre les arrangements financiers proposés ainsi que l'institutionnalisation de la Conférence et convenait en principe de la nécessité de recueillir des ressources financières supplémentaires.
- 49. Signalant les problèmes soulevés par l'explosion démographique, Mme V.F. Chitepo, Ministre zimbabwéen des ressources naturelles et du tourisme, a déclaré qu'il y avait lieu de mettre au point des méthodes permettant d'accroître la capacité de charge du continent sans porter atteinte à son environnement. Elle a également fait observer que la crise environnementale qui frappait l'Afrique du Sud devait être attribuée à des facteurs d'ordre purement politique, imputables au régime raciste. Le Zimbabwe accueillait favorablement le programme de coopération proposé, mais mettait en garde contre les doubles emplois avec les institutions existantes, lesquelles devaient être consolidées, exploitées et, le cas échéant, adaptées. Les gouvernements africains devaient s'entendre sur des activités prioritaires et être disposés à y engager toutes les ressources financières dont ils disposaient. L'Afrique devait solliciter la coopération et le concours actifs de son propre peuple avant de rechercher des ressources bilatérales et multilatérales extérieures.
- 50. M. Kai Helenius (Agence finlandaise de développement international), parlant au nom des Gouvernements australien, canadien, danois, finlandais, norvégien et suédois et des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique, s'est félicité de ce qu'il soit reconnu que les problèmes africains appelaient des solutions africaines et s'est engagé à fournir une assistance matérielle à cette fin. Ces huit gouvernements étudieraient avec une attention particulière toute demande d'assistance émanant des gouvernements africains en vue d'exécuter des projets destinés à résoudre les problèmes écologiques. Mettant l'accent sur la nécessité impérieuse de parvenir à un développement durable, M. Helenius a déclaré que les Etats dont il était le porte-parole étaient prêts à discuter des mesures qu'ils pourraient prendre pour promouvoir des réseaux destinés à renforcer les capacités du continent compte tenu des priorités des pays africains en matière de développement.
- 51. Rappelant que son Gouvernement a toujours appuyé les activités du PNUE, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est félicité de constater que, lors de la Conférence, l'on se soit clairement démarqué des déclarations d'intention pour adopter des mesures concrètes et a souligné qu'il était approprié que les pays africains aient pris eux mêmes cette initiative. Le Programme de coopération envisagé constituerait une illustration de la manière de concilier le développement socio-économique et la protection d'un environnement sur lequel il reposait.

- 52. Le représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a décrit la situation actuelle des établissements humains en Afrique dans le cadre de la crise économique, sociale et écologique qui frappait le continent. Face à cette situation, le Centre a renforcé ses activités en Afrique en général et, en particulier, dans les pays les plus touchés et, comme il l'a fait par le passé, coopérerait étroitement avec le PNUE à la mise en application des décisions de la Conférence.
- 53. Le représentant du Conseil mondial de l'alimentation a déclaré que les activités du Conseil étaient axées sur la promotion de stratégies nationales de l'alimentation mettant l'accent sur le rôle des petits paysans en tant qu'éléments essentiels d'un secteur alimentaire dynamique afin que les pays puissent parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Le programme envisagé contribuerait utilement à cet effort et le Conseil étudierait les moyens d'en accélérer la mise en oeuvre avec les membres des divers groupements sous-régionaux d'Afrique.
- 54. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que le Directeur exécutif était fondé à affirmer que la gestion et la conservation des ressources en vue de la production alimentaire et agricole étaient prioritaires en Afrique dans la mesure où elles contribuaient à la protection de l'environnement du continent. L'Afrique continuant de bénéficier des programmes et projets de la FAO à titre hautement prioritaire, l'Organisation était désireuse de donner accès à ses données d'expérience et à ses mécanismes afin d'assurer un plein succès au suivi de la Conférence.
- 55. Après avoir présenté diverses activités que menait son organisation en Afrique, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déclaré que cette dernière était prête à poursuivre, en la renforçant, sa coopération dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'information et de la science. S'agissant du programme envisagé, il a affirmé que le rapport du Directeur exécutif aurait gagné à faire état des conséquences de l'irrigation, que les organismes existants devraient être pris en considération afin d'éviter les doubles emplois et que le mécanisme de coordination devrait fonctionner de manière aussi souple que possible.
- 56. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que, de façon générale, il reprenait à son compte les conclusions de l'évaluation qui figuraient dans le rapport du Directeur exécutif. L'agriculture était la principale ressource et la carte maîtresse de l'Afrique, mais les problèmes écologiques ne pourraient être surmontés que si les petits paysans et les pasteurs appréciaient à leur juste valeur les avantages qu'offraient des pratiques sans risque pour l'environnement. La Banque se réjouirait de prêter son concours dans ce domaine et était prête à contribuer à réduire le taux de croissance démographique élevé du continent.

- 57. Faisant observer que son Organisation s'intéressait tout particulièrement à trois des domaines pour lesquels il était envisagé de créer des réseaux régionaux et qu'elle était dotée des moyens appropriés, le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a évoqué brièvement les objectifs et les activités en cours de l'Organisation, notamment le Programme climatologique mondial, et a souligné qu'il importait de mettre en valeur des centres africains spécialisés tels que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement.
- 58. Le représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a fait état des objectifs que le Fonds s'était fixés et des activités qu'il avait menées dernièrement pour rompre le lien structurel qui reliait la dégradation de l'environnement à l'appauvrissement en milieu rural en s'attaquant directement au dénuement qui frappait les populations rurales. Faisant ressortir l'importance de son Programme spécial pour les pays africains au sud du Sahara frappés par la sécheresse et la désertification, il a déclaré que le FIDA veillerait à ce que soient poursuivis de tels efforts.
- 59. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est félicité de l'intention de renforcer la coopération entre les Etats africains en vue de l'autosuffisance alimentaire et énergétique et a fait observer que la protection de l'environnement était étroitement liée à un développement industriel axé sur la satisfaction des besoins de l'homme et l'exploitation rationnelle des ressources et du milieu naturel. L'ONUDI, dont le programme actuel et celui qu'elle envisageait d'adopter correspondaient clairement aux objectifs de la Conférence, était prête à coopérer à l'exécution des programmes sous-régionaux prioritaires ainsi qu'avec les réseaux régionaux et le Groupe de travail interinstitutions.
- 60. La représentante de la Banque africaine de développement a déclaré que la Banque appuyait le Plan d'action de Lagos et que, reconnaissant la gravité de la pénurie des biens essentiels que sont la nourriture, l'énergie et l'eau, elle a fait de l'agriculture, et en particulier de la production vivrière, son principal secteur d'activité et a réorienté récemment ses opérations en mettant l'accent sur une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. La Banque était disposée à aider les pays membres à protéger leur environnement ou, ce qui était moins coûteux à long terme, à intégrer aux projets de développement des considérations écologiques.
- 61. Le représentant de la Commission des communautés européennes a déclaré que la troisième Convention de Lomé accordait à l'environnement un degré de priorité très élevé et que la Communauté était prête à appuyer des projets et programmes appropriés axés sur un développement économique et social durable et sans risque pour l'environnement dont, éventuellement, certains de ceux qui seraient examinés lors de la Conférence. L'exécution de tels projets et programmes gagnerait à être coordonnée efficacement.

- 62. Le représentant du Secrétariat du Commonwealth a présenté diverses activités en cours pour affronter les problèmes de l'environnement en Afrique, activités qui portaient sur cinq des huit domaines identifiés par le Directeur exécutif dans son rapport. Le Secrétariat du Commonwealth se féliciterait de coopérer avec le PNUE et d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales dans des domaines d'intérêt commun.
- 63. M. Mansour Khalid, Vice-Président de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, a évoqué brièvement l'historique de la Commission et ses activités et a exprimé le voeu que les organisations non gouvernementales africaines, ceux qui contribuaient à orienter l'opinion et les décideurs apporteraient leur contribution à ses travaux.
- 64. Le représentant du <u>Pan Africanist Congress of Azania</u> a déclaré que la crise écologique qui frappait son pays avait les dimensions d'un problème politique particulièrement aigu car les terres les plus riches y étaient réservées aux Blancs, ce qui conduisait inévitablement à une dégradation des autres terres. Il a rendu hommage au PNUE pour ses travaux et l'a engagé à continuer de diffuser des connaissances scientifiques précieuses*.
 - III. ADOPTION DES DOCUMENTS FINALS DE LA CONFERENCE
 - A. Résolution sur la coopération en Afrique dans le domaine de l'environnement (résolution 1/1)

Programme du Caire concernant la coopération africaine

- 65. Le 18 décembre, la Conférence était saisie d'un projet de résolution présenté par la réunion d'experts concernant un programme de coopération africaine (UNEP/AEC.1/L.3). Elle était en outre saisie d'un certain nombre d'amendements proposés par le Comité de rédaction (UNEP/AEC.1/L.8) et par le Président (UNEP/AEC.1/L.9).
- 66. Les représentants de l'Algérie, du Cameroun, du Mali et de la Tunisie ont exprimé des réserves au sujet du paragraphe 7 de la section II de la résolution.
- 67. Les représentants de l'Algérie et de la Tunisie ont exprimé des réserves au sujet du paragraphe 3 de la section III de la résolution.

^{*} Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, de l'Organisation mondiale de la santé, du Réseau des organisations non gouvernementales africaines sur l'environnement et de la South West Africa People's Organization. Lorsque les résumés approuvés de ces déclarations parviendront au secrétariat du PNUE, ils seront publiés sous forme d'additif au présent rapport.

- 68. Les représentants de l'Algérie, du Cameroun, du Gabon, du Mali, du Nigéria et de la Tunisie ont exprimé des réserves au sujet du paragraphe l de la section VI de la résolution. S'agissant de la section VI de la résolution, le Directeur exécutif du PNUE a déclaré que, selon son interprétation, les contributions aux activités régionales et sous-régionales prélevées sur les ressources fournies par le PNUD financeraient la participation des représentants des pays aux réunions du Bureau, des commissions et des réseaux.
- 69. Le projet de résolution tel qu'il a été amendé par le Comité de rédaction et le Président et tel qu'il a été modifié oralement par plusieurs participants a été adopté sans qu'il soit procédé à un vote. Le texte en est reproduit à l'annexe I ci-après en tant que section I de la résolution 1/1.
- 70. Pour ce qui est de la création des quatre commissions énumérées au paragraphe 7 de la section B de la résolution, la Conférence a prié le Directeur exécutif de distribuer à tous les gouvernements africains, dans un délai de six semaines à compter de la date d'achèvement des travaux de la Conférence, le texte des attributions envisagées pour les quatre commissions.
- 71. En application de la disposition du paragraphe 7 de la section B selon laquelle chacune des commissions serait présidée par l'un des vice-présidents, la Conférence a procédé aux nominations suivantes :

Commission	President
Déserts et terres arides	M. Cheikh A. Khadre Cissokho, Ministre sénégalais de la protection de la nature
Forêts et terres boisées	M. N'Joli Balanga, Commissaire d'Etat zaïrois à l'environnement, à la conservation de la nature et au tourisme

Mme V. Chitepo, Ministre zimbabwéen des ressources naturelles et du tourisme

72. Après avoir été désigné Président du Comité des mers,
M. Aissa Abdellaoui, Vice-Ministre algérien chargé de l'environnement et des forêts, a remercié la Conférence de l'honneur qu'elle a fait à son pays, mais a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'accepter d'être candidat à ce poste tant que son Gouvernement n'aurait pas précisé sa position en ce qui concerne la création des quatre commissions.

Bassins fluviaux et lacustres

73. La Conférence est également convenue que M. Jeremiah Nyagah, Ministre kényen de l'environnement et des ressources naturelles, et M. Hamza Abdullahi, Ministre nigérian des travaux publics et de l'habitat, aideraient le Président de la Conférence à s'acquitter de ses fonctions.

Programme d'action sur l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique

- 74. Le 18 décembre, la Conférence était saisie d'un projet de résolution sur ce sujet qui lui était présenté par la réunion d'experts (UNEP/AEC.1/L.4).
- 75. Le projet de résolution tel qu'il a été amendé oralement par les participants a été adopté par consensus. Le texte en est reproduit à l'annexe I ci-après en tant que section II de la résolution 1/1.

Incidences de l'apartheid sur l'environnement

- 76. Le 18 décembre, la Conférence était saisie d'un projet de résolution sur ce sujet qui était présenté par le représentant du Sénégal (UNEP/AEC.1/L.7).
- 77. Le projet de résolution a été adopté par consensus. Le texte en est reproduit à l'annexe I ci-après en tant que section III de la résolution 1/1.

B. Motion de remerciements

78. Le 18 décembre, la Conférence a examiné une motion de remerciements qui avait été élaborée par le Comité de rédaction. Cette motion, dont le texte est reproduit à l'annexe II, a été adoptée par acclamation.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

79. Le 18 décembre, après l'échange de félicitations et de remerciements d'usage, le Président a prononcé la clôture de la Conférence.

Annexe I

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE A SA PREMIERE SESSION

1/1. Coopération dans le domaine de l'environnement en Afrique

Ι

PROGRAMME DU CAIRE CONCERNANT LA COOPERATION AFRICAINE

La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

A. Objectif général

<u>Décide</u> de renforcer la coopération entre les gouvernements africains dans les domaines économiques, techniques et scientifiques dans le but, essentiellement, d'enrayer le processus de dégradation de l'environnement africain et de l'inverser afin de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques des populations du continent.

B. Organisation de la coopération régionale dans le domaine de l'environnement et de l'écodéveloppement

- 1. Recommande que la coopération régionale soit axée sur les ressources essentielles que sont les eaux, les sols, le couvert végétal et les forêts, la faune, l'énergie et les mers grâce à une réorientation progressive des stratégies de développement économique;
- 2. <u>Décide</u> d'institutionnaliser la Conférence, qui se réunira normalement tous les deux ans, la deuxième session de la Conférence devant se tenir à Nairobi conjointement avec la quatorzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement en mai/juin 1987;
- 3. Recommande à la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique et à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine de décider de confier à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement les fonctions qui ont été dévolues, dans le domaine de l'environnement, au Comité régional intergouvernemental mixte sur les établissements humains et l'environnement, dont la mise en place a été décidée en application du Plan d'action de Lagos et est conforme à l'esprit de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et des résolutions 316 (XII) et 408 (XVI) de la Commission économique pour l'Afrique, qui ont été adoptées par la suite;
- 4. <u>Décide</u> que le rapport de sa première session sera mis à la disposition, notamment, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Conférence africaine des ministres du développement et de la planification et du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine;

- 5. Accepte avec gratitude l'offre du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer le secrétariat permanent de la Conférence en collaboration étroite avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine, les fonctions de ce secrétariat étant décrites à l'appendice I de la présente résolution;
- 6. <u>Prie</u> le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'engager les consultations nécessaires à la mise en place d'un groupe de travail interinstitutions composé de représentants des principaux organismes des Nations Unies et des institutions internationales concernés, qui aura les attributions décrites à l'appendice II de la présente résolution;
- 7. Décide également de créer quatre commissions chargées des problèmes écologiques prioritaires, à savoir les déserts et les terres arides, les bassins fluviaux et lacustres, les forêts et les terres boisées et les mers, qui exerceraient leurs activités dans l'intervalle entre les sessions de la Conférence, dont chacune serait composée d'un nombre restreint d'experts africains spécialistes des domaines énumérés à l'appendice III de la présente résolution afin d'aider le bureau de la Conférence à s'acquitter de ses fonctions, et serait présidée par l'un des vice-présidents avec le concours du secrétariat permanent de la Conférence;
- 8. Prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, agissant en consultation avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, d'élaborer un projet de règlement intérieur dont la Conférence serait saisie à sa deuxième session;
- 9. <u>Prie</u> le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, agissant en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite aux décisions ci-dessus.

C. Création de réseaux régionaux de coopération technique en matière d'environnement et d'écodéveloppement

- 1. <u>Décide</u> que la coopération entre les institutions techniques et les établissements de recherche des Etats africains sera renforcée et développée par l'échange de renseignements et la réalisation des études fondamentales et des travaux de recherche scientifique nécessaires à l'utilisation des ressources africaines sans porter préjudice à l'environnement;
- 2. <u>Décide</u> de renforcer et de développer la coopération technique entre les pays africains en établissant des liens scientifiques et techniques horizontaux entre les services des administrations nationales dans des domaines déterminés;

- 3. Décide en outre, à cette fin, de créer huit réseaux régionaux spécialisés en matière de surveillance continue de l'environnement, de climatologie, de pédologie et d'engrais, de ressources en eau, d'énergie, de ressources génétiques, de science et de technologie et d'éducation et de formation, et de renforcer ceux qui existent déjà; ces réseaux seraient dotés des attributions énoncées à l'appendice IV de la présente résolution;
- 4. <u>Décide également</u> que les activités desdits réseaux seront axées, au premier chef, sur :
- a) L'adoption de mesures portant sur tous les aspects de la mise en valeur et de la conservation des ressources en sols et en eau dans des zones d'agriculture irriguée ou pluviale d'Afrique;
- b) L'amélioration et la protection des parcours et l'adoption de meilleures mesures de gestion des parcours, du bétail et de la faune sauvage en Afrique;
- c) La protection de la végétation existante et la reconstitution du couvert végétal des régions dénudées d'Afrique;
- d) Le reboisement et l'exploitation de sources d'énergie de substitution en vue de la lutte contre la désertification;

D. Projets pilotes régionaux

Décide de mobiliser toutes les compétences et toute l'expérience africaines pour chercher des solutions rentables au plan économique, rationnelles au plan environnemental et acceptables au plan social aux problèmes complexes du développement local dans cent cinquante villages (trois par pays) et dans trente zones d'élevage semi-arides (une dans trente pays différents) sélectionnés conformément aux critères énoncés à l'appendice V de la présente résolution, aux fins d'aider les cent quatre-vingt communautés à accéder à l'autosuffisance alimentaire et énergétique dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en application de la présente décision;

E. Activités prioritaires au niveau sous-régional

- 1. <u>Décide</u> de renforcer la coopération sous-régionale en matière d'environnement et d'écodéveloppement, étant entendu que tous les pays concernés de chacune des sous-régions seront invités à participer au programme, en accordant la priorité à ce qui suit :
- a) Le renforcement du projet relatif à la création, au nord du Sahara, d'une ceinture verte qui s'étend sur une partie du territoire de l'Algérie, de l'Egypte, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie;
- b) Les efforts visant à combattre la désertification et à empêcher l'avancée du désert dans la zone au sud du Sahara et la ceinture de la gomme arabique par des programmes de restauration écologique;

- c) Le renforcement de la coopération aux alentours de l'aquifère du nord-est de la zone de grès de Nubie qui s'étend sur une partie du territoire de l'Egypte, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Soudan et du Tchad;
- d) L'appui à la Commission du bassin du lac Tchad en vue du développement intégré du bassin, en tenant compte de ses relations avec les bassins voisins du haut Niger (Benoué) et du haut Oubangui, afin d'arrêter l'assèchement du lac Tchad et d'utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes (Cameroun, Niger, Nigéria, République centrafricaine et Tchad);
- e) L'appui à l'Autorité du bassin du fleuve Niger en vue du développement intégré du bassin afin d'utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes et, notamment, d'arrêter l'assèchement de son delta intérieur (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Tchad);
- f) La formulation et la réalisation de plans nationaux de gestion écologiquement saine des bassins de la Manyu, du Ndian, de la Boumba-Ngoko, de la Sangha et du Ntem;
- g) L'étude et la réalisation d'un plan de développement intégré du moyen delta du Cubango et du Cuando afin d'utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes, sans perdre de vue qu'il influe sur le bassin du haut Zambèze (Angola, Botswana, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe);
- h) La lutte contre l'avancée des déserts d'Afrique australe afin de favoriser la production vivrière;
- i) L'étude et l'exécution d'un plan intégré de développement polyvalent pour le bassin du Zambèze (irrigation, navigation et production d'énergie) visant à utiliser rationnellement ses eaux, à lutter contre la désertification, à favoriser la production vivrière et à ouvrir les zones enclavées : Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe;
- j) Le renforcement de la coopération entre les pays ci-après en vue de la mise en valeur intégrée du bassin du Congo-Zaïre : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zaïre et Zambie;
- k) Les études hydrométéorologiques et géologiques du bassin du fleuve Volta et les mesures de coopération régionale en matière de gestion et de protection des ressources en terres et en eau entre les pays riverains : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo;
- 1) L'étude et l'exécution du plan directeur de mise en valeur des bassins des fleuves Gambie (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal) et Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal) en vue d'utiliser leurs eaux et leurs ressources énergétiques pour lutter contre la désertification et prévenir des dommages possibles à l'environnement;

/...

- m) L'étude du programme de mise en valeur des ressources hydrauliques des trois pays du Maghreb, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation des eaux pour protéger et améliorer l'environnement;
- n) La formulation d'un programme de mise en valeur des ressources hydrauliques des pays d'Afrique centrale, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation des eaux pour protéger et améliorer l'environnement;
- o) La formulation (au niveau sous-régional) et la réalisation (au niveau national) d'un plan décennal de reboisement général de tous les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale;
- p) L'exécution des programmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatifs aux mers régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique de l'Est ainsi que des éléments africains des programmes pour la mer Méditerranée et pour la mer Rouge et le golfe d'Aden afin de contribuer à la protection et à la mise en valeur des ressources du milieu marin et des zones côtières;
- q) La formulation et l'exécution d'un programme de coopération régionale de lutte contre la désertification dans la région desservie par le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, ainsi que dans le Maghreb, les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Egypte et le Soudan, comme l'ont recommandé les Conférences de Dakar de juillet 1984 et novembre 1985 et, notamment, l'exécution du programme relatif aux vingt-neuf grands projets qui ont été adoptés, ainsi que dans la Corne de l'Afrique, la région du Kalahari et l'Afrique centrale;
- r) La formulation et la réalisation d'un programme de coopération relatif à la lutte contre la savanisation dans la sous-région de l'Afrique centrale;
- s) La mise en oeuvre d'un programme de recherche en zone forestière qui permette d'arrêter le déboisement et la dégradation des sols dus à l'agriculture itinérante en Afrique centrale;
- t) La promotion de l'éradication de l'adventice Salvinia du bassin du Zambèze et l'encouragement à l'utilisation du fleuve en vue du développement de tous les Etats riverains;
- u) L'aide aux Etats membres de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe par des programmes visant à enrayer, à titre individuel et collectif, les effets délétères de la sécheresse endémique qui sévit dans la région et à améliorer les techniques d'exploitation des ressources naturelles;

- v) L'assistance aux Etats membres de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe où l'érosion des sols s'est aggravée, grâce à des plans et programmes spécifiques visant à endiguer ce phénomène;
- w) L'étude de l'impact des cultures itinérantes sur les terres cultivées et les pâturages en Afrique australe;
- x) Eu égard au caractère international du massif du Fouta-Djallon en tant que château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, l'appui aux projets d'aménagement des bassins versants en cours ainsi qu'au développement intégré du massif;
- y) La mise en application de l'étude intégrée de la pêche, de la faune et de la flore sauvages et de l'aménagement du territoire dans le sous-bassin d'Omo-Turkana (Ethiopie et Kenya);
- z) L'élaboration de programmes de protection du milieu marin et d'aménagement des bassins versants ainsi que d'un programme décennal de reboisement dans les pays insulaires;
- aa) Le renforcement de la coopération entre les pays du bassin du Nil dans le domaine de l'environnement;
- bb) Le renforcement de la coopération entre les unités écologiques du bassin du Nil qui sont dotées d'institutions opérationnelles telles que l'Organisation du bassin de la Kagera (Burundi, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie) et l'Autorité égypto-soudanaise du Nil;
- cc) L'étude et la mise en oeuvre d'un plan intégré de développement polyvalent pour le bassin du lac Victoria, eu égard à l'importance de ce lac pour la communauté du bassin, en vue de la gestion rationnelle des ressources du bassin versant dudit lac (reboisement, conservation des sols, lutte contre la pollution, eutrophisation, etc.) (Burundi, Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie);
- 2. Engage tous les Etats africains à faire des efforts particuliers pour réactiver les Groupes sous-régionaux pour l'environnement, conformément à l'accord conclu à Lusaka;

F. Arrangements financiers

1. Recommande aux gouvernements africains de prélever sur les ressources qu'ils obtiennent du Programme des Nations Unies pour le développement, à titre de contribution volontaire à la mise en oeuvre du Programme du Caire concernant la coopération africaine, les montants indiqués à l'appendice VI de la présente résolution, étant entendu que les ressources allouées seront utilisées pour couvrir les dépenses en devise forte que comporteront les activités nationales ainsi que la participation de chaque Etat aux activités sous-régionales et régionales prévues au titre du Programme;

- 2. <u>Décide</u> que chaque ministre ou chef de délégation participant à la Conférence fera savoir au Président de la Conférence et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans un délai de trois mois à compter de la date d'achèvement des travaux de la Conférence, si son gouvernement a souscrit à la recommandation énoncée ci-dessus;
- 3. <u>Invite</u> l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à fournir tout l'appui possible à l'exécution du Programme du Caire concernant la coopération africaine au moyen des fonds régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement et des ressources des organismes des Nations Unies qui s'occupent des nouvelles sources d'énergie et de la science et de la technique au service du développement, ainsi que des ressources du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, et prie le chef du Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies de fournir un appui analogue;
- 4. <u>Prie</u> le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de rechercher un financement supplémentaire auprès d'autres sources telles que la Banque mondiale ou des pays donateurs afin de compléter les fonds qui seraient prélevés sur les ressources provenant du Programme des Nations Unies pour le développement;
- 5. Prie en outre le Président et le Bureau de la Conférence de rechercher, en coopération étroite avec les Etats intéressés et avec l'appui du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les ressources nécessaires pour mener à bien les activités sous-régionales ainsi que les ressources nécessaires pour financer toute dépense supplémentaire que les réseaux auraient à faire pour atteindre leurs objectifs, en accordant la priorité à la réalisation des études de faisabilité relatives aux deux projets pilotes qui intéressent cent cinquante villages et trente zones d'élevage semi-arides ainsi qu'au financement intégral de ces projets;

II

PROGRAMME D'ACTION POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

Rappelant la décision 10/25 que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a adoptée le 31 mai 1982 et dont la section A, qui s'intitule "Education et formation en matière d'environnement en Afrique", contient une disposition par laquelle le Conseil priait le Directeur exécutif "de convoquer une réunion d'experts des gouvernements et de la communauté scientifique de la région afin d'élaborer un programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement dans la région",

Notant que cette réunion s'est tenue à Nairobi du 12 au 15 avril 1983 et qu'elle a abouti à la formulation d'un projet de programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique 1/,

UNEP/AEC.1/2 Annexe I Page 8

Rappelant également que, par sa décision 12/16 A du 28 mai 1984, le Conseil d'administration a souscrit aux recommandations des experts relatives au projet de programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique et a fait appel aux gouvernements de la région pour qu'ils collaborent avec le Directeur exécutif à la formulation d'un programme d'action,

Notant en outre que, comme suite à la décision 12/16 A, le Directeur exécutif a invité instamment les gouvernements de la région à lui communiquer leurs observations et suggestions au sujet du projet de programme d'action par une série de lettres qu'il leur a adressées en juillet, août et novembre 1984 et qu'il a également lancé un appel distinct au Président du groupe des représentants permanents des Etats africains auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

- 1. Adopte le programme d'action sur l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique et souscrit aux recommandations des gouvernements qui y sont énoncées 2/;
- 2. <u>Déclare</u> que les Etats africains sont fermement résolus à mettre en oeuvre le programme d'action en :
- a) développant et intégrant l'éducation et la formation en matière d'environnement à tous les niveaux de la société africaine, par les voies institutionnelles et non institutionnelles;
- b) axant le programme d'action sur la solution de certains problèmes écologiques pressants;
- 3. Souligne que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture devrait, en tant qu'institution chargée de la mise en application du Programme d'action, continuer d'oeuvrer dans chaque pays par l'intermédiaire du ministère de l'éducation et en coopération avec le correspondant auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

III

INCIDENCES DE L'APARTHEID SUR L'ENVIRONNEMENT

Rappelant les résolutions 124 (XX) sur l'Afrique du Sud et 125 (XX) sur la Namibie, adoptées par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingtième session ordinaire,

Rappelant également la déclaration sur la situation économique en Afrique faite par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session ordinaire,

Consciente du fait que l'apartheid fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité dans le monde et constitue un crime contre l'humanité,

Consciente également des effets qu'exerce la politique d'apartheid sur l'environnement des populations de l'Afrique australe, notamment sur leurs terres, leurs ressources naturelles, leurs établissements humains, leur santé et leur bien-être physique, mental et social,

- Condamne avec force le système d'apartheid et déplore ses incidences sur l'environnement;
- 2. <u>Invite</u> la communauté internationale à s'acquitter de l'obligation qui est la sienne de mettre fin à l'odieuse politique d'apartheid.

IV

QUESTIONS GENERALES

- 1. <u>Autorise</u> le Président et le Bureau de la Conférence à prendre les mesures nécessaires au nom de la Conférence et dans l'intervalle entre ses sessions pour assurer l'application de la présente résolution;
- 2. <u>Prie</u> le Président de la Conférence de faire en sorte que la présente résolution soit portée à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire consacrée à l'Afrique, qui se tiendra en mai 1986.

Appendice I

FONCTIONS DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA CONFERENCE

Le secrétariat permanent de la Conférence a des fonctions de trois ordres :

- a) Aider le président de la Conférence et son Bureau permanent à appliquer les décisions adoptées par la Conférence;
- b) Sous la direction du Président et du Rapporteur, se charger de l'organisation matérielle des travaux dans l'intervalle entre les sessions et assurer les services de secrétariat de la Conférence pendant les sessions;
- c) Aider, sous la direction du Président, à établir et maintenir une coopération permanente entre les quatre commissions, entre les divers réseaux et entre les réseaux et les commissions.

Appendice II

FONCTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL INTERINSTITUTIONS

Le Groupe de travail interinstitutions sera chargé de veiller à coordonner les activités des organismes internationaux relatives à la mise en application du Programme du Caire concernant la coopération africaine, d'aider à relier les programmes des organismes internationaux au programme africain et de faire fonction d'organe consultatif scientifique et technique auprès du Bureau de la Conférence par l'intermédiaire du Secrétariat permanent.

UNEP/AEC.1/2 Annexe I Page 12

Appendice III

DOMAINES DE SPECIALISATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

COMMISSION DES DESERTS ET DES TERRES ARIDES COMMISSION DES MERS

Domaine

Domaine

Pêche

Géologie

Océanographie

Ecologie des mers

Lutte contre la pollution

Climatologie

Economie Sociologie/géographie

Pédologie

Aménagement des parcours

Gestion des eaux Ecologie des déserts

Démographie

Planification des établissements

on des eaux Droit international

COMMISSION DES FORETS ET DES

TERRES BOISEES

COMMISSION DES BASSINS FLUVIAUX

ET LACUSTRES

Domaine

Domaine

Ecologie Agronomie Foresterie Sociologie

Economie

Hydrologie Pêche Limnologie

Aménagement des bassins versants

Economie Sociologie

Lutte contre la pollution

Planification des établissements

Droit international

Note: Il est proposé que le Réseau des organisations non gouvernementales africaines sur l'environnement (ANEN) soit représenté au sein de chacune des commissions.

Appendice IV

ATTRIBUTIONS DES RESEAUX REGIONAUX

- 1. Il conviendrait de créer les huit réseaux régionaux sur la surveillance continue de l'environnement, la climatologie, les sols et les engrais, les ressources en eau, l'énergie, les ressources génétiques, la science et la technologie et l'éducation et la formation en veillant à :
- a) Disposer de l'infrastructure et des services d'appui nécessaires tels que les institutions existantes, par exemple les groupes sous-régionaux pour l'environnement, les communautés économiques, les organisations de développement, etc.;
- b) Assurer une répartition géographique équitable entre les unités de coordination des réseaux.
- 2. Le détail des attributions de chaque réseau devra être défini par le bureau de la Conférence, mais les attributions générales ci-après seraient communes aux huit réseaux :
- a) Renforcer la coopération horizontale entre services techniques nationaux et établissements scientifiques dans les domaines de caractère hautement scientifique et technique de manière à mettre en commun les données d'expérience acquises et à assurer l'utilisation à l'échelle régionale des compétences, aptitudes et connaissances spécialisées dont disposent les divers Etats;
- b) Chercher des solutions aux problèmes écologiques qui débordent les frontières nationales;
- c) Utiliser des instruments scientifiques et techniques pour formuler des projets de développement dont les avantages seraient optimisés par la mobilisation des ressources régionales (humaines, institutionnelles, techniques et financières);
- d) Rassembler, traiter, stocker et diffuser les données de base provenant des services techniques nationaux;
- e) Aider les pays africains à faire l'analyse et la synthèse de ces données et à les mettre en corrélation;
- f) Fournir une assistance technique aux pays de la région par divers moyens.
- 3. Certaines conditions doivent être réunies pour que les réseaux puissent jouer leur rôle de manière efficace :

a) Sur le plan national:

- Il faut désigner une institution qui fera fonction de correspondant national au sein de chacun des réseaux;
- ii) Il faut désigner les autres institutions nationales qui seront membres du réseau;
- iii) Il faut disposer de services d'appui;

b) Services des consultants :

Pour exécuter les tâches qui exigent des connaissances spécialisées, les réseaux doivent pouvoir mobiliser les compétences nationales;

c) Sur le plan régional :

Les Etats doivent s'engager à fournir aux réseaux régionaux les données disponibles dans les domaines de la météorologie, de la télédétection, de l'élevage, etc.;

- d) A l'échelle des organismes des Nations Unies (par l'intermédiaire du secrétariat permanent):
 - i) Il faut assurer la coordination des programmes;
 - ii) Il faut obtenir l'appui d'un groupe de travail interinstitutions qui s'occuperait de l'assistance technique;

e) Sur le plan international:

Il faut conclure des accords bilatéraux pour appuyer les activités à l'échelle nationale et/ou sous-régionale.

- 4. Pour le choix des institutions nationales qui seront membres des réseaux régionaux, il est recommandé que les gouvernements appliquent les critères ci-après :
 - a) Intérêt pour le programme proposé;
 - b) Capacité de fournir des renseignements et des services d'experts;
 - Volonté de contribuer en nature aux réseaux et aptitude à le faire;
 - d) Compétence de l'institution dans les domaines d'activité et d'intérêt choisis.

- 5. Pour pouvoir être choisie comme unité régionale ou sous-régionale de coordination d'un réseau, toute institution existante régionale, sous-régionale ou nationale doit répondre aux critères sus-mentionnés et être en outre dotée de ce qui suit :
 - a) Ressources humaines et financières et capacité de gestion;
 - b) Equipement et infrastructure;
 - c) Programme de recherche et de développement en cours;
 - d) Moyens de formation dans les domaines retenus.

Appendice V

CRITERES DE SELECTION DES VILLAGES ET PATURAGES DES TERRES ARIDES ET DES ZONES D'ELEVAGE QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET DE PROJETS PILOTES

- 1. L'objectif ultime des deux grands projets pilotes qui intéresseraient 150 villages et 30 zones d'élevage semi-arides est de permettre à ces communautés de se suffire à elles-mêmes sur les plans alimentaire et énergétique en demandant aux villageois et aux pasteurs eux-mêmes d'utiliser les connaissances et techniques traditionnelles sur le plan écologique, rentables sur le plan économique, rationnelles sur le plan écologique et acceptables sur le plan social. Ils ont également pour objectif d'améliorer les conditions d'existence dans ces villages et zones d'élevage pour enrayer l'exode rural et les problèmes qu'il soulève.
- 2. Lors du choix des villages qui feront l'objet des projets pilotes, il convient de ne pas oublier que ces projets devraient porter sur trois villages dans chacun des pays. En outre, les 150 villages devraient être choisis de manière à représenter tout l'éventail des réalités du continent dans les domaines suivants : climat, terres arides, forêts, pâturages, zones côtières, facilité d'accès, importance des villages, proximité par rapport à d'autres villages, zones industrielles, ports, etc. Il convient de préserver un équilibre entre les villages à niveau de développement inégal afin de ne pas défavoriser ceux qui ont le plus besoin d'assistance. Des critères analogues devraient être appliqués lors de la sélection des 30 zones d'élevage.

Appendice VI

MONTANTS PROPOSES DES CONTRIBUTIONS DES ETATS AFRICAINS AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DU CAIRE CONCERNANT LA COOPERATION AFRICAINE REPARTIES SUR UNE PERIODE DE CINQ ANS

Pays et	Montant proposé de la contribution
territoire	répartie sur cinq ans
	(en milliers de dollars des Etats-Unis)
Algérie	3 000
Angola	440
Bénin	440
Botswana	440
Burkina Faso	440
Burundi	440
Cameroun	440
Cap-Vert	340
Comores	440
Congo	440
Côte d'Ivoire	440
Djibouti	340
Egypte	3 000
Ethiopie	440
Gabon	440
Gambie	440
Ghana	440
Guinée	440
Guinée-Bissau	440
Jamahiriya arabe libyenne	3 000
Kenya	440
Lesotho	440
Libéria	440
Madagascar	440
Malawi	440
fali	340
faroc	440
faurice	440
fauritanie	340
fozambique	340
Namibie	- -
liger	440
ligéria	3 000
uganda	440
épublique centrafricaine	440

Pays et territoire	Montant proposé de la contribution répartie sur cinq ans
	(en milliers de dollars des Etats-Unis)
République-Unie de Tanzanie	440
Rwanda	440
Sao Tomé-et-Principe	340
Seychelles	340
Sénéga1	1 210
Sierra Leone	440
Somalie	440
Soudan	440
Swaziland	440
Tchad	340
Togo	440
Tunisie	440
Zaïre	440
Zambie	440
Zimbabwe	440

Note: La présente proposition concernant les contributions volontaires des Etats africains au financement du Programme du Caire concernant la coopération africaine réparties sur une période de cinq ans est alignée, à quelques modifications près, sur le barême des contributions de l'ONU.

Annexe II

MOTION DE REMERCIEMENTS ADOPTEE PAR LA CONFERENCE A SA PREMIERE SESSION

La première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement s'est réunie au Caire du 16 au 18 décembre 1985 sous la présidence de M. Atef Ebeid, Ministre égyptien des affaires du Cabinet présidentiel et du développement administratif chargé des questions d'environnement.

La Conférence a permis de dégager une concordance de vues quant aux mesures à prendre pour enrayer la dégradation de l'environnement africain et rétablir l'équilibre alimentaire et énergétique du continent.

La Conférence exprime sa gratitude à M. Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE, pour les efforts inlassables qu'il déploie au service de l'Afrique et du monde entier et pour la qualité des travaux préparatoires à la Conférence.

La Conférence est également reconnaissante à l'Organisation de l'unité africaine et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour leur appui et leur coopération.

Les vingt huit ministres, ministres adjoints et secrétaires d'Etat et les treize autres chefs de délégations gouvernementales des pays africains qui ont participé à la Conférence sont profondément reconnaissants au Président Mohamed Hosny Moubarak de les avoir accueillis personnellement et d'avoir partagé avec eux ses vues judicieuses sur les sujets qui ont été examinés lors de la Conférence. Enfin, ils remercient le Gouvernement et le peuple de la République arabe d'Egypte de l'accueil fraternel et de l'hospitalité typiquement africaine qui leur ont été réservés durant leur séjour au Caire.

Fait au Caire, le 18 décembre 1985.

AFRICAN MINISTERIAL CONFERENCE ON THE ENVIRONMENT

16-18 December 1985 Cairo, Egypt

CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Caire, 16-18 décembre 1985

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

I. AFRICAN GOVERNMENTAL DELEGATIONS

ALGERIA Head of delegation:

S. Exc. M.A. ABDELLAOUI Vice-Ministre chargé de

l'environnement et des forêts

Alternates:

M. M.E. BENNADJI

Directeur de la protection contre les

pollutions et les nuisances Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts

M. D. HEDDADJ

Directeur de la préservation et de

l'amélioration des sols Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts

M. N. GAOUAOU

Secrétaire des affaires étrangères Ministère des affaires étrangères

Adviser:

M. A. BENBOUAZIZ

Attaché de Cabinet

Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts

BENIN

Head of delegation:

H.E. Mr. Zul-Kifl SALAMI

Minister of Planning and Statistics

BOTSWANA

Head of delegation:

Mr. S. LIPHUKO

Principal Regional Planner

(Environment)

Department of Town Planning

BURKINA FASO

Head of delegation:

S. Exc. M.B. DAMIBA

Ministre de l'environnement et du

tourisme

Alternate:

M. A. COMPAORE

Directeur de l'aménagement forestier

et du reboisement

Ministère de l'environnement et du

tourisme

Adviser:

M. R.B. SALO

Chef de Service des études et

programmes

Ministère de l'environnement et du

tourisme

BURUNDI

Head of delegation:

M. A. KABAYANDA Directeur général

Institut national pour la conservation de la nature Présidence de la République

Alternate:

M. B. GATERETSE Ambassadeur

Ambassade du Burundi au Caire

CAMEROON

Head of delegation:

H.E. Mrs. Elizabeth TANKEU

Secretary of State for Planning and

Regional Development

Advisers:

Mr. D.A. TATA

Director of Town Planning

Mr. E. ZE MEKA

Director of Forestry Forestry Department Ministry of Agriculture

Mr. E.B. TUTUWAN

Sub-Director for Environment and

Human Settlements

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC Head of delegation:

S. Exc. M. R. MBITIKON Ministre des eaux, forêts, chasses, pêches et tourisme

Advisers:

M. T. DAMIO

Professeur assistant Institut supérieur de développement rural

M. G. GRISS-BEMBE Premier Conseiller

CHAD

Head of delegation:

M. Osman KALIBOU

Conseiller, Chargé d'affaires Ambassade du Tchad au Caire

COMOROS

Head of delegation:

M. A.B. NOMAN

Directeur général, urbanisme, habitat, environnement

COTE D'IVOIRE Head of delegation:

S.E. M. Lamine FADIKA Ministre de la marine Président de la Commission nationale de l'environnement

Alternate:

M. F. KOFFI
Secrétaire général de la
Commission nationale de
l'environnement

Advisers:

M. K.E. BONNY
Conseiller technique du Directeur
des eaux et forêts
Ministère de l'agricultgure et
des eaux et forêts

M. B. DIARRA Chargé du Service autonome de l'environnement marin lagunaire Ministère de la marine

M. M. OUATTARA Marin d'Etat

M. D. DODIAR Premier Conseiller Ambassade de Côte d'Ivoire au Caire

ETHIOPIA

Head of delegation:

Mr. Tadesse KIDANE-MARIAM Commissioner for Construction and Physical Planning Office of the National Committee for Central Planning

Adviser:

Mr. S. TEFERRA Head, Regional Development and Physical Planning EGYPT

Head of delegation:

H.E. Professor Dr. Atef Mohamed EBEID Minister of Cabinet Affairs and Minister of Development Administration

Advisers:

H.E. Professor Dr. Mohamed Kamal MAHMOUD Head of Academy for Scientific Research and Technology

Professor Dr. Mohamed Abdel Fattah EL KASSAS Faculty of Science Cairo University

Dr. Aboul Fettouh ABDEL-LATIF
Deputy Head of Academy of Scientific
Research and Technology

H.E. Ambassador Ahmed HAGGAG
Permanent Representative of Egypt to
UNEP and Ambassador to Kenya
Nairobi

Dr. El Mohamady EL-SAYED EID Head of Environmental Affairs Agency Cabinet of Ministers

Dr. Ahmed Amin IBRAHIM
Head of Central Department
General Organization for Industrialization
(G.O.F.I)
Ministry of Industry

Dr. Yehia HASSAN Ministry of Agriculture

Professor Dr. Shafika NASSER Shura'a Council

H.E. Mrs. Mervat TALLAWY Minister Plenipotentiary Ministry of Foreign Affairs

H.E. Mr. Manzour EL DALY Minister Plenipotentiary Ministry of Foreign Affairs

Mrs. Soheir Salah Eldin ZAKI Counsellor Ministry of Foreign Affairs GABON

Head of delegation:

H.E. M. B. MBIA

Ministre de l'environnement et de

la protection de la nature

Advisers:

M. A. ROMBONOT

Directeur général de

1'environnement

M. A. ONONG

Chef de Cabinet

M. G. MATTEYI

Conseiller

GAMBIA

Head of delegation:

H.E. Mr. O. JALLOW

Minister of Water Resources and

Environment

Adviser:

Mr. S.O. FYE

Senior Environment Officer

Ministry of Water Resources and

Environment

GHANA

Head of delegation:

H.E. Dr. W.C.Y. ANOFF

Ambassador

Embassy of Ghana in Cairo

Alternate:

Dr. B.W. GARBRAH

Chief Executive

Environmental Protection Council

Adviser:

Mr. R. TACHIE-MENSON

First Secretary

Embassy of Ghana in Cairo

GUINEA

Head of delegation:

S.Exc. Cpt. THIANA DIALLO Secrétaire d'Etat aux eaux et forêts

Advisers:

Elh. MAMDOU SALIOU, SYLLA Ambassadeur de Guinée au Caire

Mr. N. Tata DIALLO Conseiller du Ministre Ministère des eaux et forêts

Mr. Aliou K. DIALLO Directeur général adjoint de l'hydraulique Ministre de l'énergie

Cheik DIELIMADY
Haut Fonctionnaire
Ministère des affaires étrangères
et de la coopération
internationale

GUINEA BISSAU Head of delegation:

S.Exc. M.C. COREIA Ministre de développement rural et Pêche

Alternate:

Mme. A. DE SA ALEIDA Directrice des forêts et chasse

Adviser:

M. L. ACBINO Technicien du Bureau de planification du MDRP

KENYA

Head of delegation:

H.E. Mr. J.J.M. NYAGAH Minister for Environment and Natural Resources Ministry of Environment and Natural Resources

Advisers:

Mr. O. ADALA Ambassador Kenya Embassy in Cairo

Mr. E.C. LANGAT
Permanent Secretary
Ministry of Environment and
Natural Resources

Mr. D.R. KAMAU Director National Environment Secretariat

Mr. D.N. KINYANJUI Senior Ecologist National Environment Secretariat

Mr. RAUTTA-ATHAMBO Authority Secretary Lake Basin Development Authority

Mr. P. WERU Ministry of Water Development

Mr. P.M. OLINDO Ecologist Lake Basin Development Authority

LESOTHO Head of delegation:

H.E. Mr. J.R.L. KOTSOKOANE Minister to Prime Minister

Advisers:

Dr. T. THELEJANE
University Professor and
Adviser to the Government on
Environment

Mr. B. LEIEKA SADCC Co-ordinator

LIBERIA

Head of delegation:

Mr. W.E. STEWART Deputy Minister Ministry of Lands, Mines and Energy

Alternate:

Mr. Thomas TEAGE Assistant Minister Ministry of Internal Affairs MADAGASCAR

Head of delegation:

S.Exc. M. R.J. RANDRIANASOLO Ministre de la production animale et des eaux et forêts

Alternates:

M.P. RANDRIANARIJAONA Ministère des eaux et forêts

M. Charles RAKOTONIRINA Ingénieur de la météorologie Ministère du Tourisme, du ravitaillement et du transport

M. René Ronchard RAKOTO
Chef du Service du budget
économique
Economiste à la Direction générale
du plan

M. Marc RAKOTONOELY
Directeur de la presse et de
l'information
Ministère de l'information

MALI

Head of delegation:

H.E. Mr. Mady DIALLO Ministre chargé des ressources naturelles et de l'élevage

Alternates:

M. M.N. AAMOGHO
Directeur général des eaux et
forêts
Direction nationale des eaux et
forêts

H.E. Mr. M. HAIRY Ambassadeur du Mali au Caire

MALAWI

Head of delegation:

Hon. Mr. R.M. BANDA, M.P. Minister of Forestry and Natural Resources Advisers:

Mr. R.I. MASI Second Secretary Malawi High Commission to Kenya

Mr. B.M. NDISALE Environmental Co-ordinator Ministry of Forestry and Natural Resources

MAURITIUS

Head of delegation:

H.E. Mr. Dwarkanath GUNGAH Minister of Housing, Lands and Environment

Adviser:

Mr. T.S. RAMYEAD Scientific Officer Ministry of Housing, Lands and the Environment

MOROCCO

Head of delegation:

M. M. TANGI
Directeur des relations
internationales et de la
formation
Ministère pêches maritimes et de
la marine marchande
Rabat

Advisers:

Mme B. LAYACHI
Directeur de l'aménagement du
territoire
Ministère de l'intérieur
Rabat

M. M. MALLITI Chef de la Division de l'environnement Ministère de l'intérieur Rabat

M. H. Abouzaid EL HOUSSINE Directeur de Laboratoire de la qualité des eaux (O.N.E.P) Rabat

M. Abdelkamal DINIA Conseiller, Ambassade du Royaume du Maroc Le Caire

MOZAMBIQUE

Head of delegation:

H.E. Mr. Bernardo P. FERRAZ Deputy Minister National Planning Commission NIGER

Head of delegation:

H.E. M. A. DARKOYE

Ministre

Alternate:

M. Mamane MAMDOU

Directeur des forêts et faune

NIGERIA

Head of delegation:

H.E. Air Commodore Hamza ABDULLAHI

Minister

Federal Ministry of Works, Housing and Environment

Advisers:

Mr. Mahmoud YAHYA

High Commissioner of Nigeria to

Kenya

Permament Representative to UNEP

Nairobi, Kenya

Mr. Raimi OJIKUTU

Director, Environmental Planning

and Protection

Federal Ministry of Works and

Housing

Mrs. Mandu Ekpo EKONG

Adviser, Nigerian High Commission

Minister - Counsellor

Permanent Mission of Nigeria to

UNEP

Nairobi, Kenya

Mr. Adeniran ADEJUWON

Chief Planning Officer

Federal Ministry of National

Planning

Mr. John ADESUYI

Chief Hydrogeologist

Federal Ministry of Agriculture,

Water Resources

and Rural Development

Ms. Anne ENE-ITA

Senior Scientific Officer

Federal Ministry of Works and

Housing

RWANDA

Head of delegation:

Dr. F. HAKIZIMANA

Secrétaire général

Ministère de la santé publique et

des affaires sociales

Alternate:

Dr. A. RWAMAKUBA Chef de la division hygiène publique et environnement Ministère de la santé publique et

SENEGAL

Head of delegation:

S.Exc.M. Cheikh Abdoul Khadre CISSOKO Ministère de la protection de la nature

Advisers:

M. C.E. NDOYE Ambassadeur Ambassade du Sénégal au Caire

des affaires sociales

M. B. KANTE
Directeur de l'environnement
Ministère de la protection de la
nature

M. O. SALL
Directeur des eaux et forêts
Ministère de la protection de la
nature

M. D. NDIAYE
Directeur, Projet forestier
sénégalo-allemand d'aménagement
sylvo-pastoral
Ministère de la protection de la
nature

M. A. DIOP Cabinet du Ministre Ministère de la protection de la nature

M. S. DIA Premier Conseiller Ambassade du Sénégal au Caire

Cheikh NDIAYE Diplomate

M. A. NDIAYE Attaché de presse Ministère de l'environnement

SEYCHELLES

Head of delegation:

M. G. LIONNET
Président de la Commission
nationale sur l'environnement

SOMALIA

Head of delegation:

H.E. Mr. M.R. GHOD Minister of Livestock, Forestry and Range Adviser:

Mr. M.A. AYAN Project Manager

Central Rangelands Development

Project

SUDAN

Head of delegation:

H.E. Mr. Siddig ABDEEN

Minister of Agriculture and

Natural Resources

Alternate:

Prof. Dr. S. ABBADI

Secretary General

National Council for Research

Advisers:

Prof. H. MUSNAD

National Co-ordinator for Desertification Programmes

Ministry of Agriculture

H.E. Mr. Omer EL SHIEKH

Ambassador of Sudan to Kenya

Mr. M.H. SALIH

Director of Planning Unit Ministry of Irrigation

SWAZILAND

Head of delegation:

Mr. M.C. DLAMINI

Senior Physical Planning Officer

TOGO

Head of delegation:

M. S. KORTHO

Ministère de l'aménagement rural

Adviser:

M. A. AGBEKODO

Conseiller technique MAR/DFCE

TUNISIA

Head of delegation:

Mme H. BACCAR

Director of Environment Ministry of Agriculture

UGANDA

Head of delegation:

Mr. Haji Badru WEGULO

Cabinet Minister

Minister of Housing and Urban

Development

Alternates:

H.E. Dr. Peter OMARA-OJUNGU Minister of Lands, Minerals and

Water Resources

H.E. Mr. Petero Katuramu KARANI Minister of Agriculture and

Forestry

Advisers:

Mr. Dr. Yefusa OKULO-EPAK Managing Director Reconstruction and Development Corporation

Mr. Peter E.K. SIBYETEKERWA Deputy Commissioner for Agriculture Ministry of Agriculture and Forestry

Mr. Vincent OBOKU-ONEN
Co-ordinator Agricultural
Programmes
Ministry of Agriculture and
Forestry

Ms. Sarah IBANDA Chief Housing Officer Ag. Ministry of Housing and Urban Development

Mr. Musa G. KAGIMU Water Engineer Ministry of Lands, Mineral and Water Resources

Ms. Grace BONABANAELUE Chief Registrar of Titles and Government Conveyancer Ministry of Lands, Mineral and Water Resources

UNITED REPUBLIC
OF TANZANIA

Head of delegation:

H.E. Mr. E. MWANANSAO
Deputy Minister
Ministry of Lands, Water,
Housing and Urban Development

Advisers:

Mr. G.L. KAMUKALA
Head, Environment Protection
Section
Ministry of Lands, Water,
Housing and Urban Development

Mrs. A. LYARRU Senior Scientific Officer Tanzania National Scientific Research Council

Ms. A. SAID First Secretary Tanzanian Embassy, Cairo Egypt ZAIRE

Head of delegation:

S.Exc. M. Njoli BALANGA Ministre Zairois de l'envionnement, de la conservation de la nature

et du tourisme

Advisers:

M. Wkinyi KABEYA Director Environment

M. Ngamani MBUSU

Directeur à l'environnement

M. Ngoyo Nkiqma FIJI Ministre Conseiller

ZAMBIA

Head of delegation:

H.E. Mr. W.R. MWONDELA

High Commissioner of Zambia to

Kenya

Alternate:

Mr. W. NKOWANI

Ambassador of Zambia to Egypt

Advisers:

Mr. S. SILANGWA

Secretary-General, National

Council for Scientific Research

Mr. P.C. MOONGA

Assistant Conservator of

National Resources

Ministry of Lands and Natural

Resources

ZIMBABWE

Head of delegation:

H.E. Mrs. Victoria Fikile CHITEPO

Minister of Natural Resources

and Tourism

Alternate:

Mr. Thomas P.Z. MPOFU

Acting Director of Natural

Resources

Ministry of Natural Resources

and Tourism

Advisers:

Mr. C.R. MUTSENWEGOTA Assistant Secretary

Ministry of Natural Resources

and Tourism

Mr. Ephraim Muchada GOVERE Education and Extension Officer

Forestry Commission

Ministry of Natural Resources

and Tourism

II. GOVERNMENTAL OBSERVERS

AUSTRALIA

Mr. Ian John WEBB

Deputy Permanent Representative of Australia to UNEP

Australian High Commission in Kenya

BELGIUM

Mr. Robert DEVRIESE First Secretary

Belgian Embassy in Cairo

CANADA

Mr. F.P. POULIOT Ambassador to Algeria

CHILE

Mr. Jose CATALDO

Counsellor of the Embassy of Chile in Egypt

EGYPT

El MOSALLAMI

Council of Ministers

Dr. SAMI E. SELIM

Consultant

Cabinet of Ministers

Mr. KASHEF

Council of Ministers

Mr. Galal MORSI

Council of Ministers

Mr. Ismail MOBARAK

Ambassador

Mrs. Soheir S. ZAKI

Counsellor

Department of International Co-operation for Development

Ministry of Foreign Affairs

Mr. Mohamed Ibrahim MOHAMED IBRAHIM

Head

Environmental Science Department

National Com. UNESCO

Environmental Affairs Agency

Dr. EL MOHAMADY EID Environmental Affairs Agency Cabinet of Ministers

Mr. Hamdy M. HAMDY Environmental Affairs

Mr. Mohamed SAMMAN Environmental Affairs Agency (EAA)

Mr. Ismail Abdel Fattah ABDEL KAFY Information Officer, SIS Environmental Affairs Agency

Dr. Yehia HASSAN Vice Minister of Agriculture

Mr. Ibrahim Mohamed ELAZAB Director General of Agricultural Statistics Central Agency for Public Mobilization and Statistics

Mr. Alfi BIBAWI Agricultural Engineer Agriculture Research Centre

Prof. Dr. A.H. SAKR Professor of Plant Pathology Agriculture Research Centre

Dr. Bahgat Kamel MAHMOUD Professor of Plant Pathology Agriculture Research Centre

Professor Dr. Sabry H. IBRAHIM Plant Protection Research Institute Agriculture Research Centre

Dr. Mahmoud A. ASSEM Research Professor Plant Protection Research Institute

Dr. Mahmoud Selim EL SHERIF Society of Nature Beauty Protection

Mr. Mohamed Fahmi ABOULENEIN Under Secretary Ministry of Higher Education

Mr. Momtaz Ahmed GABR Founder and President The Egyptian Solar and Renewable Energy Society (ESRES) Mr. Ahmed Amin IBRAHIM
Head
Central Department
General Organization for Industrialization (GOFI)

Dr. Omima ABU EL-FADL Consultant General Organization for Industrialization (GOFI)

Ms. Zeinab BORAI
General Organization for Industrialization (GOFI)

Mr. Hesham ELABD Lecturer Atomic Energy Establishment

Dr. Mohamed Abdel Rahman FAWZI Chairman Department of Academic Studies and Marine Pollution Expert Arab Maritime Transport Academy

Mr. Rabie Sayed FOULI Scientific Consultant to the Chairman Board of Directors Meteorological Authority

Dr. Magdy Mohamed ALLAM General Co-ordinator Arab Union of Youth

Prof. Dr. Baha Hafez Bakri BAHAA Professor of Environmental Control Cairo University

Professor Dr. Abdel Moneim SALEH Cairo University

Mr. Mohamed Mohamed EL-RAEY Head Department of Environmental Studies University of Alexandria

Dr. Farkhonda HASSAN Professor of Geology American University in Cairo Member of Shoura Assembly

Mrs. Eveleen Said ABDALLA Teacher Technical Institute of Hotels Ms. Randa Abdel Hamid HAMDI Chairman's Office Egyptian General Authority for the Promotion of Tourism

Ms. Amira Ahmed SIDDIK

Ms. Zeinab Ali Abdel LATTIF

Mr. Fikri Mohamed ABUZEID O.R.D.E.N.

Mr. RAGAB

Mr. Essam ABDEL LATIF Engineer

Dr. Farig Nayer NAZER Photographer

Mr. Youssef HAROUNI

Ms. Maria SERENIUS Secretary for Development Co-operation Embassy of Finland in Cairo

S.Exc. M. Michel VAN GREVENYNGUE Ambassadeur de France à Nairobi, Kenya

M. Serge ANTOINE Directeur Ministère de l'environnement

M. Jean Michel BIREN Directeur Agence pour la qualité de l'air

M. A. DUBURCH
Chef
Bureau des affaires européennes et
négociations internationales
Ministère des Relations Extérieures
Coopération et Développement

FINLAND

FRANCE

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF Mr. Walter LEUCHS First Secretary

Embassy of the Federal Republic of Germany in Cairo

ITALY

S.Exc. Giovanni MIGLIUOLO Ambassadeur

Ambassade d'Italie au Caire

Mr. Ugo COLOMBO

Secretary of Legation

Ambassade d'Italie au Caire

NORWAY

Mr. Steiner SKJAEVELAND

Director General

Ministry of Development Co-operation

Mr. Amund WENGER Deputy Minister

Ministry of Environment

Mr. Bernt JOHANNESSEN Assistant Director General

Ministry of Development Co-operation

Mr. Olaf SAETERSDAL Secretary General

Ministry of Environment

Mr. Richard FORT

Deputy Director General Ministry of Environment

SWEDEN

Mr. Per WRAMNER

Professor

Swedish University of Agricultural Sciences

Mr. BERGQUIST

Counsellor

Alternate Permanent Representative to UNEP

Swedish Embassy in Nairobi, Kenya

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND Mr. John R.F. HANSELL Agricultural Adviser Overseas Development Organization

Mr. Eamoinn TAYLOR Bilateral Co-ordination Department Overseas Development Administration

UNITED STATES OF AMERICA Mr. Edward C. BITTNER United States Permanent Representative to UNEP United States Embassy in Nairobi

Mr. Robert CARR Science Counsellor United States Embassy in Cairo

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS Mr. Sveneld A. EVTEEV
Deputy Chairman
Earth Sciences Section
Presidium Academy of Sciences of the USSR

ZAIRE

M. Nzinga NSINGI Journaliste au quotidien Elima

III. BILATERAL AID AGENCIES

CANADA

Mr. C. WIDSTRAND

Consultant

Canadian International Development Agency (CIDA)

DENMARK

Mr. E. WANDEL

Diplomat

Danish International Development Agency (DANIDA)

FINLAND

Mr. K. HELENIUS

Ambassador

Director General of FINNIDA Ministry of Foreign Affairs

Finnish International Development Agency (FINNIDA)

JAPAN

Mr. A. HASHIMOTO

Official

Japan International Co-operation Agency (JICA)

UNITED STATES OF AMERICA

Mr. L.J. ERVIN

Director

Office of Science and Technology

United States Agency for International Development (USAID)

Dr. J.J. GAUDET

Regional Environmental Advisor for Eastern and

Southern Africa

United States Agency for International Development

(USAID)

Nairobi, Kenya

Mr. J. TARTER

United States Agency for International Development (USAID)

IV. AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA

Mr. Mfanasekaya GQOBOSE Secretary for Economic Affairs

SOUTH WEST AFRICA PEOPLE'S ORGANIZATION

Mr. Kahima EMBUBUM Representative of SWAPO in Egypt and the Middle East

V. UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA (ECA)

Mr. N.H.A. COLE Chief of Environment

UNITED NATIONS SUDANO-SAHELIAN OFFICE (UNSO)

Mr. B. BORNA Director

Mr, B. DJERMAKOYE Special Assistant to the Director

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)

Mr. B. Ben SALEM Senior Forestry Officer

Mr. N. DOUMANDJI Deputy Regional Representative for Africa

Mr. Joseph Francis MOUTTAPA Chief Environment and Energy Programmes Co-ordinatory Centre

Mr. Anthony Victor OBENG Regional Co-operation and Liaison Officer

UNITED NATIONS WORLD FOOD COUNCIL (UNWFC)

Mr. U. KRACHT Representative of the Executive Director

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

Mr. Farid OUFI WFP Deputy Representative, Egypt

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (IFAD)

Mr. A.A. EL-SHERBINI Director of Planning Division

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

Mr. L. CAPPELLETI Representative

Mr. Ashraf SHAMS EL DIN Programme Officer UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

Mr. H.J. LAUE Special Adviser to the Director-General

Ms. Sonia MALTEZOU Industrial Development Officer

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)

Mr. L. DANGANA Programme Specialist Ecological Sources

Mr. Bernd VON DROSTE Director, Division of Ecological Sciences United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION (WMO)

Mr. D.K. SMITH
Deputy Secretary-General

Mr. S. CHACOWRY Director WMO Regional Office for Africa

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Mr. J.W. KWAMINA Project Manager

Dr. H. ELNEIL Liaison Officer with E.C.A. and P.A.U.

Mr. Louis J. SALIBA Senior Scientist, Mediterranean Action Plan

UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (UNCHS-HABITAT)

Mr. D. JOHAL Chief, Office of the Executive Director

WORLD BANK

Mr. Hans WISS

VI. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

COMMONWEALTH SECRETARIAT

Prof. Jose I. FURTADO Science Adviser and Secretary Commonwealth Science Council

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

Mr. M. Lamine ALLOUANE Assistant Secretary-General

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Mr. Günter GRUNER Head of Division Agriculture, Environment, Food Directorate-General for Development

Mr. Stanley JOHNSON Adviser and Head of Division Directorate-General for Environment and Consumer Protection

Mr. Domenico MILANO Head of the Specialized Service International Affairs Directorate-General for Environment and Consumer Protection

MEDITERRANEAN BLUE PLAN

Dr. Ibrahim H. ABDEL-RAHMAN

AFRICAN DEVELOPMENT BANK

Ms. Inger BERTILSSON Environmental Co-ordinator

VII. NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

Mr. Mansour KHALID Vice-Chairman

EARTHSCAN

Mr. Lloyd Flinton TIMBERLAKE Editorial Director

THE GREEN BELT MOVEMENT AND AFRICAN NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS ENVIRONMENT NETWORK

Ms. Wangari Muta MAATHAI

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Mr. Michael John COCKERELL Director of Operations

Dr. Wolfgang E. BURHENNE Parliament Secretary General

INTERNATIONAL YOUTH FEDERATION (IYF) FOR ENVIRONMENTAL STUDIES AND CONSERVATION

Mr. Khaled EL AZIZ African Co-ordinator

UNION OF AFRICAN JOURNALISTS

Mr. Salah Mohamed GALAL President

Mr. Mohamed Fouad EL BEDAWE

Mr. Afifi Mohamed ABD EL MONEIM

COMMISSIONS CREEES PAR LA CONFERENCE Note du Directeur exécutif

INTRODUCTION

La Conférence africaine sur l'environnement, qui s'est tenue au Caire du 16 au 18 décembre 1985, a décidé de "renforcer la coopération entre les gouvernements africains dans les domaines économiques, techniques et scientifiques dans le but, essentiellement, d'enrayer le processus de dégradation de l'environnement africain et de l'inverser afin de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques des populations du continent" (Résolution 1/1, section I A).

Ayant cet objectif à l'esprit, la Conférence a décidé
"d'institutionnaliser la Conférence, qui se réunira normalement tous les
deux ans" (Résolution 1/1, section I B, paragraphe 2) et a décidé également de
"créer quatre commissions chargées des problèmes écologiques prioritaires ...
qui exerceraient leurs activités dans l'intervalle entre les sessions de la
Conférence ... afin d'aider le bureau de la Conférence à s'acquitter de ses
fonctions" (Résolution 1/1, section I B, paragraphe 7). Comme l'a décidé la
Conférence, les quatre commissions traiteront des domaines ci-après : déserts
et terres arides; bassins fluviaux et lacustres; forêts et terres boisées;
et mers. La Conférence a en outre décidé que chacune des quatre commissions
serait présidée par l'un des vice-présidents de la Conférence, la répartition
des sièges étant la suivante :

Commission Déserts et terres arides	Président M. Cheikh A. Khadre Cissokho, Ministre sénégalais de la protection de la nature
Bassins fluviaux et lacustres	Mme V. Chitepo, Ministre zimbabwéen des ressources naturelles et du tourisme
Forêts et terres boisées	M. N'Joli Balanga, Commissaire d'Etat zaïrois à l'environnement, à la conservation de la nature et au tourisme

Ayant créé ces commissions, la Conférence a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de diffuser à tous les gouvernements africains, dans un délai de six semaines suivant la clôture de la Conférence, le texte du mandat proposé pour chacune des quatre commissions.

Non désigné

La présente note est distribuée conformément à cette demande.

Mers

I. MANDAT GENERAL DES COMMISSIONS

Le mandat général des quatre commissions est le suivant :

- a) Faciliter et coordonner l'échange de renseignements entre les différents réseaux régionaux spécialisés qui ont été créés par la Conférence;
- b) Fournir une assistance technique, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue de la mise en oeuvre des activités sous-régionales prioritaires dont il a été convenu lors de la Conférence et faire au bureau des recommandations concernant les ressources techniques et financières supplémentaires qu'il est nécessaire d'obtenir de la communauté internationale en vue de cette mise en oeuvre;
- c) Surveiller l'exécution des programmes panafricains relatifs aux projets de développement de certains villages et zones d'élevage, conseiller les responsables des projets nationaux et les renvoyer aux réseaux correspondants et faire au bureau des recommandations au sujet de la mise en oeuvre et du financement de ces projets;
- d) Recevoir les demandes de services consultatifs ou d'études de faisabilité émanant des gouvernements et les renvoyer aux réseaux correspondants, en vue de recueillir leur avis;
- e) Etudier, dans leurs domaines de compétence respectifs, les résultats des activités de surveillance des modifications de l'environnement du continent, notamment de ses ressources naturelles, et faire au bureau des recommandations au sujet des mesures à prendre pour protéger ou gérer convenablement ces ressources;
- f) Elaborer des projets de rapports sur l'exécution des projets régionaux ou sous-régionaux, projets qui seront soumis au bureau avant d'être présentés à la Conférence.
- Il est entendu que le secrétariat de la Conférence fera fonction de centre de liaison chargé d'acheminer la correspondance à destination des commissions et en provenance de ces dernières et qu'il élaborera, à la demande des commissions, la documentation de base qu'elles devront examiner.

II. COORDINATION AVEC LES ACTIVITES DES COMMISSIONS EXISTANTES

Chaque commission coordonnera étroitement ses activités avec celles des commissions ou autorités compétentes qui existent déjà afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements inutiles (par exemple, la Commission des déserts et des terres arides collaborera étroitement avec le Sous-comité de la zone saharienne qui a été mis en place par la Conférence de Dakar, le Sous-comité du Chalbi-Somali de l'Autorité intergouvernementale pour la sécheresse et le développement et avec le secrétariat de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe en ce qui concerne le désert du Kalahari-Namib).

III. REPARTITION DES TACHES AU SEIN DES COMMISSIONS EN CE QUI CONCERNE LES PROJETS SOUS-REGIONAUX PRIORITAIRES

Dans la section I E de la résolution 1/1, la Conférence a décidé de renforcer la coopération sous-régionale en matière d'environnement et d'écodéveloppement, en accordant la priorité à un certain nombre d'activités sous-régionales. Les activités sous-régionales prioritaires qui ont été approuvées par la Conférence devront être réparties entre les quatre commissions de la manière suivante :

a) Commission des déserts et des terres arides

- Renforcement du projet relatif à la création, au nord du Sahara, d'une ceinture verte;
- ii) Efforts visant à combattre la désertification et à empêcher l'avancée du désert dans la zone au sud du Sahara et la ceinture de la gomme arabique par des programmes de restauration écologique;
- iii) Renforcement de la coopération aux alentours de l'aquifère du nord-est de la zone de grès de Nubie;
 - iv) Lutte contre l'avancée des déserts d'Afrique australe afin de favoriser la production vivrière;
 - Etude du programme de mise en valeur des ressources hydrauliques des trois pays du Maghreb;
 - vi) Formulation et exécution d'un programme de coopération régionale de lutte contre la désertification dans la région desservie par le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, ainsi que dans le Maghreb, les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Egypte, le Soudan, la Corne de l'Afrique, la région du Kalahari et l'Afrique centrale;
- vii) Formulation et réalisation d'un programme de coopération relatif à la lutte contre la savanisation dans la sous-région de l'Afrique centrale;
- viii) Aide aux Etats membres de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe par des programmes visant à enrayer, à titre individuel et collectif, les effets délétères de la sécheresse endémique qui sévit dans la région;
 - ix) Assistance aux Etats membres de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe où l'érosion des sols s'est aggravée, grâce à des plans et programmes spécifiques visant à endiguer ce phénomène;
 - Etude de l'impact des cultures itinérantes sur les terres cultivées et les pâturages en Afrique australe;

/...

b) Commission des bassins fluviaux et lacustres

- Appui à la Commission du bassin du lac Tchad en vue du développement intégré du bassin;
- Appui à l'Autorité du bassin du fleuve Niger en vue du développement intégré du bassin;
- iii) Formulation et réalisation de plans nationaux de gestion écologiquement saine des bassins de la Manyu, du Ndian, de la Boumba-Ngoko, de la Sangha et du Ntem;
- iv) Etude et réalisation d'un plan de développement intégré du moyen delta du Cubango et du Cuando;
- v) Etude et exécution d'un plan intégré de développement polyvalent pour le bassin du Zambèze (irrigation, navigation et production d'énergie);
- vi) Renforcement de la coopération en vue de la mise en valeur intégrée du bassin du Congo-Zaïre;
- vii) Réalisation d'études hydrométéorologiques et géologiques du bassin du fleuve Volta;
- viii) Etude et exécution du plan directeur de mise en valeur du bassin du fleuve Gambie;
 - ix) Formulation d'un programme de mise en valeur des ressources hydrauliques des pays d'Afrique centrale;
 - x) Promotion de l'éradication de l'adventice Salvinia du bassin du Zambèze;
 - xi) Eu égard au caractère international du massif du Fouta-Djallon en tant que château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, appui aux projets d'aménagement des bassins versants en cours ainsi qu'au développement intégré du massif;
- xii) Mise en application de l'étude intégrée de la pêche, de la faune et de la flore sauvages et de l'aménagement du territoire dans le sous-bassin de l'Omo-Turkana;
- xiii) Renforcement de la coopération entre les pays du bassin du Nil dans le domaine de l'environnement;
 - xiv) Renforcement de la coopération entre les unités écologiques du bassin du Nil qui sont dotées d'institutions opérationnelles;
 - xv) Etude et mise en oeuvre d'un plan intégré de développement polyvalent pour le bassin du lac Victoria;

c) Commission des forêts et des terres boisées

- i) Formulation (au niveau sous-régional) et mise en oeuvre (au niveau national) d'un plan décennal de reboisement général de tous les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale;
- ii) Elaboration d'un programme décennal de reboisement dans les pays insulaires;
- iii) Mise en oeuvre d'un programme de recherche en zone forestière qui permette d'arrêter le déboisement et la dégradation des sols dus à l'agriculture itinérante en Afrique centrale;

d) Commission des mers

- i) Exécution des programmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatifs aux mers régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique de l'Est ainsi que des éléments africains des programmes pour la mer Méditerranée et pour la mer Rouge et le golfe d'Aden;
- ii) Elaboration de programmes de protection du milieu marin et d'aménagement des bassins versants.

IV. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Chaque commission sera composée d'un noyau d'experts africains compétents dans les principaux domaines de sa sphère d'activité. Ce groupe aura accès à un ensemble plus important de spécialistes et de techniciens grâce à la mise en place d'un fichier d'experts. Les principaux domaines de spécialisation de chacune des quatre commissions, tels qu'ils ont été définis par la Conférence, sont indiqués ci-après.

a) Commission des déserts et des terres arides

- Climatologie
- Pédologie
- Aménagement des parcours
- Gestion des (ressources en) eaux
- Ecologie des déserts
- Planification des établissements
- Economie
- Sociologie/géographie
- Démographie

En outre, la Commission aurait avantage à compter, parmi ses membres, des experts des domaines suivants :

- Aridoculture
- Hydrogéologie

b) Commission des bassins fluviaux et lacustres

- Hydrologie
- Limnologie
- Aménagement des bassins versants
- Pêche (continentale)
- Planification des établissements
- Economie
- Lutte contre la pollution (des eaux)
- Droit international
- Sociologie

En outre, la Commission aurait avantage à compter, parmi ses membres, des experts des domaines suivants :

- Techniques de l'irrigation et du drainage
- Génie hydroélectrique

c) Commission des forêts et des terres boisées

- Ecologie (étude des écosystèmes)
- Foresterie (sylviculture tropicale)
- Agronomie (agroforesterie)
- Economie
- Sociologie

En outre, la Commission aurait avantage à compter, parmi ses membres, des experts des domaines suivants :

- Conservation des forêts (réserves naturelles)
- Technologie ligneuse
- Sols tropicaux
- Faune et flore sauvages (ressources génétiques)
- Biomasse (production de combustible et d'énergie)

d) Commission des mers

- Océanographie (physique)
- Géologie (des fonds marins)
- Ecologie des mers
- Pêche (et mariculture)
- Lutte contre la pollution (des mers)
- Droit international

En outre, la Commission aurait avantage à compter, parmi ses membres, des experts des domaines suivants :

- Ecologie des terres côtières
- Sociologie du milieu côtier
- Planification des établissements (évacuation des eaux usées)
- Economie.

Le Réseau des organisations non gouvernementales africaines sur l'environnement (ANEN) sera représenté au sein de chacune des commissions par un expert.

Les gouvernements sont priés de proposer la candidature d'experts nationaux qui siégeront au sein des commissions ou seront inscrits à leurs fichiers. Le bureau de la Conférence examinera les candidatures et sélectionnera les membres de chacune des commissions ainsi que les candidats à inscrire aux fichiers, en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable au sein de la région considérée.
